



ACTES DES 2èmes ASSISES DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCO-HAÏTIENNE



**Coopération Décentralisée
Franco-Haïtienne
2^{èmes} Assises**

Port-au-Prince, Décembre 2017

TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE	5
1 - INTRODUCTION	7
2 - OBJECTIFS	7
3 - SÉANCE D'OUVERTURE	8
4 - SIGNATURE DES ACCORDS DE COOPÉRATION	15
5 - DÉROULEMENT DES TROIS SÉANCES THÉMATIQUES EN PLÉNIÈRE	16
5.1 - Changement climatique et prévention contre les risques naturels	16
5.2 - Planification locale du développement, aménagement du territoire et développement économique territorial	18
5.3 - Enjeux et spécificités de la coopération régionale caribéenne	20
6 - DÉROULEMENT DES HUIT ATELIERS THÉMATIQUES	24
6.1 - Atelier 1 : Tourisme, patrimoine et culture	24
6.2 - Atelier 2 : Éducation, formation professionnelle	26
6.3 - Atelier 3 : Intercommunalité, mutualisation des moyens et des ressources	29
6.4 - Atelier 4 : gestion de l'eau et assainissement	32
6.5 - Atelier 5 : Enfance, jeunesse et citoyenneté, société civile et démocratie locale	35
6.6 - Atelier 6 : gestion des déchets	37
6.7 - Atelier 7 : Agriculture, agro- écologie et développement rural	39
6.8 - Atelier 8 : Finances, fiscalité locale et autonomie des territoires	43
7 – SESSION DE CLÔTURE : DÉCLARATION CONJOINTE	46
ANNEXES	49

GLOSSAIRE

- ACDFH : Assises de la Coopération Décentralisée Franco-Haïtienne
- AEC : Association des États de la Caraïbe
- AFD : Agence Française de Développement
- AMAGA : Association des Maires de la Grand'Anse
- ASEC : Assemblée de Section Communale
- BRH : Banque de la République d'Haïti – Banque Centrale
- CACEM : Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique
- CAEPA : Comité d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement
- CAPDEL : Centre d'Appui au Développement Local
- CARICOM : Communauté des pays de la Caraïbe
- CASEC : Conseil d'Administration de la Section Communale
- CFPB : Contribution Foncière sur les Propriétés Bâties
- CIAT : Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire
- CMRP : Communauté des municipalités de la région des Palmes
- CNIGS : Centre National de l'Information Géo-Spatiale
- DAECT : Délégation de l'Action Extérieure et des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- DATIP : Direction Administrative et Technique de l'Intercommunalité des Palmes
- DGI : Direction Générale des Impôts
- DINEPA : Direction Nationale de l'Eau Potable et Assainissement
- FICOL : Facilité de Financement des Collectivités Territoriales françaises
- FECANO : Fédération des coopératives cacaoyères du Nord
- FENAMH : Fédération Nationale des Maires Haïtiens
- MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- MEF : Ministère de l'Économie et des Finances
- MICT : Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
- MTPTC : Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication
- ODE : Office de l'Eau de Martinique
- OEEO : Organisation des États de la Caraïbe de l'Ouest
- OREPA : Offices Régionaux de l'Eau Potable et de l'Assainissement
- SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle
- SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SEDIF : Syndicat des Eaux d'Île-de-France.
- SESAM : Société des Eaux de Saint-Marc
- SIAAP : Syndicat Interdépartementale pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

1 - INTRODUCTION



Les 2^{èmes} Assises de la Coopération Décentralisée Franco-Haïtienne se sont déroulées au Centre de Convention de la Banque Centrale de la République d'Haïti (BRH) à Port-au-Prince, les 5 et 6 décembre 2017. Attendues depuis 8 années, ces Assises ont été organisées par Cités Unies France (CUF) et la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH), avec le soutien du

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), de l'Ambassade de France en Haïti et du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT). Ces Assises ont regroupé plus de 400 participants, dont plus d'une centaine de représentants des collectivités territoriales et des institutions françaises, et près de 300 représentants des communes et des institutions haïtiennes.

2 - OBJECTIFS

L'objectif général de ces Assises a été de dresser un bilan des actions réalisées pendant près de 20 ans d'existence de la coopération décentralisée franco-haïtienne, et de faire évoluer les partenariats en cours, à travers la définition d'une nouvelle feuille de route. Elles ont également eu pour but de valoriser et partager les expériences en cours,

tout en encourageant de nouvelles formes de coopération, en tenant compte de la vision des élus locaux, des attentes de la population et des dynamiques territoriales observées. Enfin, ces Assises ont voulu mettre en lumière la spécificité de la coopération régionale entre Haïti et les collectivités françaises des Amériques.

Les objectifs spécifiques étaient :

- D'échanger sur des thématiques communes de coopération telles que la gouvernance intercommunale, la fiscalité, les services publics locaux, l'agriculture et le développement rural, l'enfance, la jeunesse, la citoyenneté, l'éducation, la formation professionnelle, le tourisme, la culture, la gestion des risques naturels, la planification locale du développement, la coopération caribéenne ;
- De mobiliser des acteurs économiques et associatifs dans une perspective de coopération de territoire à territoire autour des collectivités.

3 - SÉANCE D'OUVERTURE



La première journée des Assises a débuté avec les propos de bienvenue du Directeur Général de la BRH, M. Jean Baden DUBOIS qui a d'abord salué la présence des différentes délégations participantes. Après avoir brossé les principaux thèmes autour desquels gravite cette coopération, Mr DUBOIS a centré son intervention sur trois points : le phénomène de la migration interne

et externe des populations, l'éducation et la formation professionnelle des jeunes et, enfin, les subsides indirects d'Haïti aux principaux pays récipiendaires de cette migration.

Au niveau de la migration interne, M. DUBOIS a souligné la nécessité d'une péréquation juste et équitable dans la répartition des

moyens et l'allocation des ressources destinées aux communes pour atténuer les « effets d'appel » exercés par les grandes villes, souvent perçues comme principales bénéficiaires des ressources. Ainsi, il a attiré l'attention des maires des grandes villes sur le fait que la part importante qu'ils détiennent dans le budget national est un attrait de plus vers ces agglomérations avec tous les risques que cela représente.



« Le développement doit être d'abord rural si l'on veut éviter les concentrations de populations de plus en plus vulnérables dans les zones urbaines ». (J.B. DUBOIS)

Sur le plan de la formation, il a réitéré l'engagement de la BRH pour continuer à contribuer à la formation des jeunes et doter le pays d'une masse critique de professionnels, nécessaire pour impulser le développement national. Il a illustré la participation et l'investissement de son institution dans le capital humain à travers le programme de bourses BRH de l'amitié

France-Haïti, initié par le Parlement haïtien et soutenu par la BRH et la France.

Concernant les subsides indirects d'Haïti aux principaux pays récipiendaires de cette migration externe, M. DUBOIS a estimé qu'Haïti a transféré durant l'exercice 2016-2017 plus de 250 millions de dollars américains au reste du monde. Ces transferts incluent, pour une bonne part, le financement des études supérieures et techniques.

Le Président de la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH), M. Jude Edouard PIERRE a démarré son intervention par un rappel de la définition de la coopération décentralisée qu'il a présentée ainsi : « La coopération décentralisée est une forme de coopération internationale horizontale comprenant toutes les relations d'amitié de jumelage ou de partenariat nouées entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités, équivalentes ou non, d'autres pays. Ce type de coopération concrète est centré sur des actions et les besoins les plus immédiats des populations et ouvre la voie à la consolidation des acquis de la décentralisation. Elle correspond à une nouvelle vision de la gouvernance, une nouvelle façon de faire face aux défis planétaires ».

Pour le Président de la FENAMH, M. PIERRE, également Maire de la grande ville de Carrefour, située à l'Ouest de

l'agglomération de Port-au-Prince, même si les réalités des villes françaises et haïtiennes sont différentes, elles affrontent les mêmes enjeux et doivent faire face aux mêmes défis en matière de développement local. Après avoir fait l'inventaire du nombre de partenariats dans le domaine en Haïti impliquant une vingtaine de collectivités françaises, il a relaté la vitalité et le dynamisme de cette coopération au niveau régional avec les collectivités des Antilles françaises et de Guyane qui ont signé et participent à la mise en œuvre de plusieurs accords de coopération dans les secteurs tels que la santé, l'assainissement, l'éducation, la culture, la formation, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement et la sécurité civile.

Au-delà de son apport au niveau local, le Président de la FENAMH croit par ailleurs que de bonnes expériences de coopération décentralisée peuvent produire des impacts à une plus grande échelle au niveau national, en donnant le ton par la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Il a également promu les mérites de l'intercommunalité en mettant en exergue l'expérience de la région des Palmes, considérée comme un modèle de réussite par l'ensemble des partenaires. Mr PIERRE a terminé son intervention en exprimant le souhait que d'autres villes et collectivités françaises se joignent à la démarche pour poursuivre le partage d'expériences et parvenir, ainsi, à consolider

au niveau du pays un développement local durable.



Pour **M. Christian DUPUY, Président du Groupe-pays Haïti de Cités Unies France (CUF), Maire de la ville de Suresnes et Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine**, la coopération décentralisée est l'expression d'une fraternité qui va au-delà des mots et se réalise à travers des actions concrètes qui concernent à la fois le domaine de la gestion locale et territoriale ainsi que l'organisation des services à la population.

Il a exprimé sa satisfaction de constater que la coopération France-Haïti se renforce et se développe au fil des années, et ce malgré les alternances nationales et locales qui interviennent dans chacun des pays. Ainsi, 17 collectivités françaises, à travers 12 nouveaux accords de coopération, ont rejoint dans cette démarche les collectivités pionnières de la Communauté

Urbaine de Strasbourg et la ville de Jacmel (1991), le Conseil départemental de Savoie et la ville de Dessalines (1997) et la ville de Suresnes et celle de Cap-Haïtien (1998). Au total 34 communes ou groupements de communes françaises sont engagées dans des actions de coopération avec Haïti. Avec l'irruption de plusieurs structures intercommunales dans ce processus, le nombre de collectivités françaises directement ou indirectement engagées dans cette coopération a plus que doublé en 8 ans.



Comme d'autres intervenants avant lui, M. DUPUY a mis en évidence la particularité de la coopération régionale avec les Antilles françaises et la Guyane. Selon lui, la proximité géographique de ces territoires, la parenté linguistique et culturelle de la Guadeloupe et de la Martinique constituent une véritable plateforme opérationnelle qui, ces dernières années, est entrée dans une phase de développement avec la conclusion de nouvelles conventions de coopération et la mise en place de plusieurs programmes de formation d'élus et cadres municipaux.

En plus des villes et des collectivités de tous les niveaux, M. DUPUY a tenu à présenter les autres acteurs institutionnels qui contribuent par leurs actions et leur soutien au dynamisme de cette coopération, dont la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (DAECT), Cités Unies France (CUF) qui a pour vocation de favoriser les échanges entre les collectivités qui pratiquent une politique de coopération décentralisée, les postes diplomatiques respectifs notamment l'Ambassade d'Haïti en France, l'Institut français en Haïti et l'Agence Française de Développement. Du côté haïtien, en plus de la FENAMH, il a souligné la forte mobilisation de la Direction des collectivités territoriales du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT).

Sur le plan institutionnel et politique, M. DUPUY a souligné le fait que les maires haïtiens, démocratiquement élus, ont une légitimité qui les rend garants d'une stabilité institutionnelle indispensable à une bonne coopération décentralisée.

L'Ambassadeur de France en Haïti, Mme Élisabeth BETON DELEGUE, a démarré son intervention en soulignant que ces 2^{èmes} Assises se tenaient à un moment privilégié où le pays était sorti des turbulences électorales et politiques et avait retrouvé une normalité institutionnelle, avec des institutions

renouvelées par les urnes, et notamment des maires élus. Elle a également souligné l'enthousiasme du moment puisque le Gouvernement haïtien, sous l'autorité du Président de la République M. Jovenel MOISE et l'impulsion du Premier Ministre M. Jack Guy LAFONTANT avaient mis la décentralisation et son corollaire, la déconcentration, dans leurs priorités. Dans cette même trame, elle a exprimé sa satisfaction de voir que la première rencontre d'envergure entre la France et Haïti, depuis l'installation des deux nouveaux présidents des deux pays, avait été déclenchée et portée par les collectivités, acteurs majeurs du développement local.



« La décentralisation ne se conçoit pas sans développement local pas plus que le développement local ne se conçoit sans une décentralisation effective qui donne aux élus communaux les moyens d'exercer les responsabilités au service de leurs communautés, au service de leurs citoyens ».
(E. BETON DELEGUE)

L'Ambassadeur de France en Haïti a poursuivi son intervention en rappelant qu'Haïti a toujours figuré parmi les pays les plus dynamiques en matière de coopération décentralisée avec la France. Elle y voit l'expression de l'amitié qui lie les deux peuples, puisque la coopération entre collectivités locales est avant tout une affaire d'échanges humains.

En ce qui concerne les aspects structurants de la coopération décentralisée, Mme BETON DELEGUE a tenu à rappeler que l'humanitaire n'était pas la vocation première de la coopération décentralisée. Ce qui fonde sa spécificité, c'est son inscription dans le temps, comme le montre l'exemple des collectivités qui coopèrent depuis plusieurs années, voire des dizaines d'années entre les deux pays. C'est bien cette spécificité qui montre que la mobilisation d'acteurs multiples (associatifs, économiques, publics, culturels, etc.) permet de structurer une véritable coopération de territoires avec des objectifs de réciprocité qui sont indispensables à cette pérennité. Enfin, elle a fait remarquer que cette coopération décentralisée était aussi transgénérationnelle en offrant une ouverture aux jeunes des deux pays.

Sur le plan de la cohérence des actions et de la complémentarité, l'Ambassadeur de France précise que la coopération mise en œuvre par les collectivités locales cohabite harmonieusement avec celle que met en

œuvre l'État français, qui vise essentiellement, avec l'agence française de développement (AFD) et le service de coopération et d'action culturelle (SCAC), à accompagner l'État haïtien dans ses politiques publiques, tout en soutenant les initiatives de l'ensemble des acteurs du territoire, notamment la société civile et les collectivités territoriales.

Comme d'autres personnalités qui l'ont précédé à la tribune, elle a fait une place dans son intervention sur le rôle des collectivités des Antilles françaises et de la Guyane qui offrent un cadre de partenariat régional spécifique et permettent, notamment, depuis l'adoption de la loi LETCHIMY en décembre 2016, d'amplifier les perspectives de coopération et les sujets de partenariats à développer à l'avenir.

Mme Christine MORO, Ambassadeur, Déléguée pour l'Action extérieure des collectivités territoriales, du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français a rappelé l'importance, pour le gouvernement français, de la coopération décentralisée.

« Le développement des territoires est de nos jours un des principes de base par lesquels s'expriment nos démocraties. Il s'appuie sur la décentralisation qui figure dans nos Constitutions respectives. Au-delà de l'organisation politique qu'elle constitue, la

décentralisation est l'expression d'une écoute des besoins et d'une participation du citoyen à la décision, propres à mieux assurer le développement économique mais également démocratique et humain, en bref ce que l'on appelle le développement durable. »
(C.MORO)

Elle a insisté sur le fait que l'action internationale des collectivités territoriales doit être une politique publique locale, indispensable dans un monde de plus en plus interconnecté. Elle rappelle que les collectivités territoriales françaises mènent des actions de coopération décentralisée en Haïti depuis les années 1990, actions que le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français a appuyé, techniquement et financièrement.

Dans une logique de réciprocité, ces coopérations doivent être bénéfiques, tant pour les territoires haïtiens que pour les territoires français. Par les échanges de pairs à pairs, la coopération décentralisée permet un partage d'expériences et un renforcement des capacités réciproques sur des sujets clefs du développement humain et durable.

Mme MORO a ensuite invité les participants aux Assises à profiter de l'événement pour élargir leurs partenariats en y associant les forces vives des territoires (société civile, secteur privé, jeunes, établissements de formation, etc.), mais également d'autres

acteurs comme l'AFD, France Volontaires, les services déconcentrés des Etats, etc.

Elle a enfin conclu sur l'importance de la réussite de ces Assises, qui pourront être « un magnifique plaidoyer pour que de nouvelles collectivités territoriales haïtiennes et françaises s'engagent à leur tour dans la coopération, pour leur plus grand bénéfice et satisfaction ».

Les discours officiels ont pris fin avec l'intervention du **Président de la République d'Haïti, M. Jovenel MOISE**. Il a d'abord tenu à remercier toutes les personnalités et tous les acteurs institutionnels qui ont œuvré à l'organisation de ces Assises. Ensuite, il a précisé que la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales françaises et haïtiennes jouait un rôle important parce qu'elle était un facteur d'ouverture pour les élus et les populations à d'autres réalités concrètes vécues par leurs pairs, qui avaient parfois à gérer des problématiques similaires, notamment le logement, la voirie, la gestion des déchets, le développement économique et la mobilisation fiscale.

Pour le Président de la République, la tenue de cet événement d'importance a démontré la volonté de son Gouvernement de soutenir l'action des élus locaux, dans le cadre d'une politique de décentralisation renforcée et d'une gouvernance démocratique locale qui doit conduire à l'amélioration des conditions

de vie de ses concitoyens. Il a insisté sur le fait que la décentralisation et la déconcentration des services publics faisaient partie des priorités de son Administration.



« Les 10 Départements géographiques du pays doivent être mieux organisés et dotés d'infrastructures nécessaires à leur développement. Agir sur les contraintes des départements c'est d'abord apporter des solutions aux difficultés auxquelles font face les municipalités situées dans ces Départements ». (J. MOISE)

Le Président de la République a rappelé son engagement pour accompagner les Mairies dans l'exercice de leurs prérogatives constitutionnelles et légales. En ce sens, il a promis de travailler avec les élus locaux pour soutenir la gouvernance démocratique locale, pour promouvoir une administration municipale efficace et transparente ; ce qui permettra d'assurer la durabilité de l'action municipale, de garantir la cohésion sociale et de rapprocher l'administration locale de la population. Conscient du manque de moyens

qui freine parfois certaines initiatives, il a terminé son intervention en exhortant les participants à réfléchir et à partager des expériences de mobilisation de la fiscalité locale, pour permettre aux collectivités

haïtiennes de disposer de moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de leurs politiques.

4 - SIGNATURE DES ACCORDS DE COOPÉRATION



Signe du dynamisme de la coopération entre les deux pays, trois nouveaux accords de coopération ont été signés au cours de l'événement.

La communauté d'agglomération de La Rochelle et la ville de Port-au-Prince ont signé un accord sur la bonne gouvernance, la promotion des politiques publiques, le soutien pédagogique et matériel à la scolarisation des enfants, la santé et la formation professionnelle.

Le conseil départemental de la Vienne et la commune de Marigot se sont engagés à

coopérer sur la santé, l'éducation, l'appui institutionnel et le montage de dossiers de cofinancement bilatéraux et multilatéraux

La communauté des communes du Grand Pontarlier et la commune de Milot au Nord d'Haïti travailleront sur l'éducation et la jeunesse.

Un accord de coopération tripartite inédit a également été signé en marge de ces Assises entre la commune du Lamentin de Martinique, la commune de Carrefour et la ville de Santiago de Cuba.

5 - DÉROULEMENT DES TROIS SÉANCES THÉMATIQUES EN PLÉNIÈRE



5.1 - Séance thématique 1 : changement climatique et prévention contre les risques naturels

Cette séance a été co-présidée par **M. Jude Edouard PIERRE, Président de la FENAMH, Maire de Carrefour** et **M. Pierre SAMOT, Maire de la ville du Lamentin, Martinique**

Des défis en commun

Plusieurs présentations ont fait état de l'ensemble des risques cycliques encourus par la région. Haïti comme la Martinique et les autres DFA se trouvent dans le **couloir des cyclones et des ouragans** qui frappent presque chaque année le bassin caribéen. Le Directeur du Bureau des Mines et de l'Énergie d'Haïti (BME) a passé en revue les risques qui hantent le pays tels que les inondations,

l'érosion des sols, les périodes de sécheresse prolongée et les tremblements de terre ; ce qui en fait un pays très vulnérable. A cela s'ajoutent la déforestation et une dégradation prononcée de l'environnement.

La **gestion du littoral** est un autre domaine majeur où les collectivités participantes peuvent mettre en commun leur « savoir-faire » et les « bonnes pratiques ». La mer en tant que ressource partagée est un levier important pour le développement économique et social des peuples de la région.

Sensibilisation, prévention & divulgation

La prévention et la sensibilisation face aux risques constituent les premiers éléments de réponses que la population et les autorités peuvent apporter en cas de catastrophes naturelles. Par définition, il n'est pas possible d'éviter ces phénomènes cycliques récurrents; en revanche, il est possible de développer une claire conscience des risques, concevoir des solutions et mettre en place des mécanismes de réponses qui permettent d'intervenir dans les meilleurs délais auprès des populations sinistrées.



Les collectivités françaises disposent de plusieurs seuils de déclenchement des mécanismes de secours, en cas de

catastrophes naturelles et en fonction de la gravité de la menace. En Haïti, la Direction de la Protection Civile (DPC) a fait des efforts considérables dans la gestion des dernières catastrophes, notamment lors du passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016. Toutefois, le système doit gagner en robustesse. La ville de Santiago de Cuba a fait état d'un système bien rodé qui associe depuis le plus jeune âge, dès l'école, la population à la gestion des risques en la formant aux comportements idoines à adopter en cas de catastrophe. Les autorités travaillent avec les enfants et les familles pour créer une claire conscience de la vulnérabilité et les aider à être prêts en cas de catastrophes. Les familles cubaines connaissent le dispositif et agissent en conséquence conjointement avec les voisins, les écoles, les centres d'évacuation, etc.

La résilience pour ne pas fléchir

Les sociétés résilientes sont celles qui font preuve d'une grande capacité à résister, surmonter un traumatisme et se reconstruire, au point de retrouver un « état acceptable » de fonctionnement, pendant ou après un risque majeur. C'est l'essentiel du message transmis par le Chef du Pôle Secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Martinique, qui a présenté les leviers de la résilience ainsi que les stratégies d'anticipation de la crise. Parmi les facteurs déterminants se trouvent la construction d'un socle de vies communes et l'exaltation du vivre ensemble.

Accompagnement et mise en place de nouveaux outils de financement

L'Agence Française de Développement (AFD), opérateur principal de l'aide publique au développement de la France, a aussi pour mandat d'accroître l'accompagnement extérieur aux collectivités territoriales. Un nouvel outil dénommé **FICOL (Facilité de financement des collectivités territoriales françaises)** a été créé spécifiquement pour répondre aux besoins des collectivités en matière de coopération décentralisée. Le montant du cofinancement de l'AFD aux projets peut aller de 200 000 à 700 000 €. L'apport des collectivités françaises est au minimum de 30 % du coût total du projet. La première convention FICOL avec Haïti concerne un projet commun entre la Communauté d'agglomération du Centre la Martinique (CACEM) et la communauté des

Municipalités de la région des Palmes (CMRP).

Les projets concernant le changement climatique – transition bas carbone et solutions d'adaptation – revêtent un caractère prioritaire, car cette thématique constitue l'un des marqueurs de l'AFD. En ce sens les collectivités sont fortement encouragées à monter des projets compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le Climat (COP 21).

5.2 - Séance thématique 2 : planification locale du développement, aménagement du territoire et développement économique territorial

Cette séance a été co-présidée et introduite par **M. Luc BERTHOUD, Conseiller départemental de la Savoie** et **M. Marclin PIERRE, Maire de la Commune de Dessalines**. Elle a été animée par **M. Yves PARIS, Trésorier de Pays de Savoie solidaires**.

Trois axes majeurs ont été mis en évidence :

La relation étroite à construire entre l'aménagement du territoire et la décentralisation reste l'un des enjeux majeurs en Haïti. Dans le contexte d'un État aux moyens modestes mais qui reste centralisé, le développement territorial doit prendre appui sur l'efficacité économique et sociale de proximité portée par les collectivités locales, notamment les

communes, et l'ensemble des acteurs du territoire. Les collectivités territoriales haïtiennes sont dotées de compétences en matière de planification et d'aménagement du territoire. A ce titre, elles sont les interlocutrices légitimes pour assurer la fonction essentielle d'animation et de pilotage du développement local.

Tout en renforçant leurs compétences et leurs domaines d'intervention, **les collectivités haïtiennes doivent rester fortement connectées avec les politiques d'aménagement portées par l'État.**

Les partenariats tissés dans le cadre de la coopération décentralisée avec les collectivités françaises apportent une plus-value importante tant en termes de définition et de mise en œuvre de stratégies de développement local, de renforcement de compétences que de partages d'outils méthodologiques.



M. Ruthlande ANGLADE, Directeur des Collectivités Territoriales, a rappelé le cadre juridique d'exercice des collectivités

territoriales en matière de planification et d'aménagement du territoire. L'échelon local constitue un niveau essentiel pour la conduite de ces actions. L'objectif du MICT est d'accompagner les collectivités pour qu'elles renforcent leurs compétences en optimisant, pour celles qui sont concernées, le levier de la coopération décentralisée.

Mme Mireille MONTAGNE, Présidente de Pays de Savoie solidaires et **M. Pascal CHERY, directeur du CAPDEL** (Centre d'Appui au Développement Local) à Dessalines ont tiré les conclusions de 20 ans de coopération entre la Savoie et Dessalines et de son impact sur l'aménagement et le développement de la commune.

Parmi les principales idées à retenir :

- Mettre le territoire en mouvement en mobilisant et en structurant l'ensemble des acteurs concernés ;
- Construire des politiques publiques participatives ;
- Mettre en œuvre des mécanismes de financement pérennes via la fiscalité, la contribution des usagers et le lien renforcé avec les programmes de l'État ;
- Renforcer les capacités d'action via la formation et les échanges de savoir-faire ;
- Oser l'innovation et les regards croisés, prendre le risque d'expérimenter pour vérifier le bien-fondé des projets.

Mme Rose-Marie SAINT GERMÈS AKAR, Conseillère déléguée à l'Économie Sociale et Solidaire et à la coopération décentralisée de Cergy-Pontoise et M. Jean-Samson LIMONGY, Maire de Petit-Goâve, Vice-président de la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes ont présenté les enjeux du développement territorial dans la Région des Palmes où est conduite, depuis 2011, une expérience inédite d'intercommunalité en Haïti. Cette communauté regroupe les communes de Gressier, Léogane, Petit Goave et Grand Goave. À proximité immédiate de la métropole de Port-au-Prince, elle concentre les problématiques haïtiennes de développement et d'aménagement du territoire.

Les deux orateurs ont décrit les modalités de mise en place d'un atelier participatif dont l'ambition a été de nourrir le projet du territoire intercommunal et les plans de développement des communes. Vingt-quatre participants, venus du monde entier, ont apporté la

diversité de leurs regards et la complémentarité de leurs analyses autour d'une problématique partagée : comment réconcilier périphérie métropolitaine, urbanité littorale et ruralité montagnarde ? De nombreuses idées et propositions ont été émises contribuant ainsi à formuler un projet de territoire structurant et innovant.

En rappelant les blocages structurels (manque de maîtrise du foncier, absence de cadastre...), **Mme Michèle ORIOL, Secrétaire Exécutif du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire**, a fait le constat d'une certaine « désarticulation » du territoire. Elle a conclu en traçant des axes prospectifs et en invitant les collectivités haïtiennes à s'en emparer.

5.3 - Séance thématique 3 : enjeux et spécificités de la coopération régionale caribéenne

Cette séance a été Co-Présidée par **M. Jude Edouard PIERRE, Président de la FENAMH et M. Athanase JEANNE-ROSE, Président**

de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM).

De l'action à l'internationale des territoires et de la nécessité de s'insérer dans son environnement géographique.

Haïti fait partie des États membres de la CARICOM depuis 2012. Cette organisation comprend deux niveaux : 1) la Communauté Caribéenne qui regroupe les membres de plein droit et les membres associés et observateurs ; 2) le « Marché et l'Économie Caribéenne Unique » (MECU dit aussi « **le CARICOM** ») qui ne concerne que les membres de plein droit ayant signé cet accord.

Haïti est aussi membre de plein droit du CARIFORUM qui regroupe l'ensemble des pays du CARICOM et la République Dominicaine. Les autres instances régionales, comme la Commission Économique pour l'Amérique et la Caraïbe (CEPALC) et l'Association des États de la Caraïbe (AEC), comptent également Haïti au nombre de leurs États membres. En ce sens, le pays dispose d'une présence et d'une voix qui comptent au sein de tous les fora régionaux et sous régionaux.



Parmi les collectivités françaises des Amériques (CFA), les trois plus grandes, la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique sont Membres associés de la Commission Économique pour l'Amérique Latine et la Caraïbe (CEPALC) et de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) depuis 2014. A ce titre, elles prennent part, en leur propre nom, aux discussions et décisions sur les questions de coopération régionale, vocation principale de ces organismes.

La Martinique est depuis 2015 membre associé de l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECO), organisation régionale qui regroupe les petits États de la Caraïbe orientale comme membres de plein droit (Antigua et Barbuda, Saint Kits et Nevis, la Dominique, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines et Grenade) et les Pays et Territoires d'Outre-mer Britanniques (PTOM-Anguilla, les Îles Vierges Britanniques et

Montserrat) en tant que membres associés. A ce titre, elle assiste aux réunions du Sommet des Chefs d'État pour les questions qui la concernent et participe aux sessions de l'Assemblée des États de la Caraïbe Orientale. Dans ce cadre, la Collectivité Territoriale de la Martinique a négocié et signé un important programme de coopération avec cette organisation et ces États membres, lors de son adhésion. De leur côté, la Guyane et la Guadeloupe ont fait acte de candidature pour être membre de l'OECD et espèrent le devenir d'ici la fin 2018.

Notons aussi que, si les pays membres de plein droit de l'OECD sont aussi membres de plein droit de la CARICOM et du Marché commun caribéen, ce n'est pas le cas de la Martinique du fait de son statut de membre associé. De même, la Martinique n'est pas membre du « Marché Économique Unique » qui existe au sein de l'OECD, - comme pour la CARICOM -, dont l'adhésion est réservée aux membres de plein droit.

Les différentes actions évoquées plus avant constituent une première mise en œuvre des attributions propres des collectivités d'outremer en matière de coopération régionale, découlant de la législation adoptée au cours de ces dernières décennies. La loi du 16 décembre 2017, dite « Loi Letchimy », a procédé à la codification, au renforcement et à l'élargissement géographique de cette législation, jetant ainsi les bases d'une

véritable influence et attractivité des collectivités françaises des Amériques dans la zone caribéenne.

Cette démarche constitue un tournant majeur et elle devrait permettre d'envisager dans les années à venir des pratiques innovantes de coopération dans le bassin caribéen entre les CFA et leurs voisins de la CARICOM et de l'OECD.

Les enjeux

Grande diversité politique, administrative et linguistique

La région Caraïbe représente un kaléidoscope politique avec des États indépendants, des États associés, des Pays et Territoriales d'Outremer et des Régions ultrapériphériques. Ces différences politiques et administratives sont des facteurs qui ne doivent pas être sous-estimés dans toute démarche de coopération. Dans la région, on dénombre dix langues dont cinq originaires de la région¹. Cette diversité linguistique, source de richesse, peut aussi constituer un frein à la coopération régionale. Enfin, coexiste dans cette région une multitude de monnaies en régime de change flexible ou flottant, ce qui n'est pas à même de faciliter les transactions.

¹ Avec la Guyane française et le Suriname (qui est membre de la CARICOM), les langues parlées dans la région sont l'anglais, le français, l'espagnol et le hollandais (langues européennes), l'Hindoustany (langue indienne), le Créole francophone, le Créole jamaïcain ou Jamaican Labrish, le Papamientou ou Créole des îles néerlandaises, le Taki-Taki, le Bouchinengué. (Langues régionales)

Faiblesse des systèmes de transport

La région est très mal desservie au niveau du transport aérien. Mis à part quelques rares hubs régionaux comme à Saint-Martin ou à La Barbade, il faut le plus souvent des journées entières pour passer d'une île à une autre, parfois distante seulement de quelques centaines de kilomètres. Il existe très peu de lignes directes et les escales sont le plus souvent assez longues. Dans certains cas, il faut se rendre à Miami avant de pouvoir regagner sa destination finale dans la Caraïbe.

Le transport maritime n'est guère plus développé. C'est un élément paradoxal pour des territoires qui ont la mer en commun. Mettre en place de nouvelles liaisons maritimes pour le transport de passagers comme pour le transport de marchandises permettra d'apporter des réponses aux difficultés que connaît le secteur du transport dans la région. Ceci d'autant que l'ouverture, en 2017, des nouvelles écluses du Canal de Panama, en provoquant un élargissement et un accroissement considérables de ses capacités de traitement, crée en même temps de nouvelles opportunités et de nouveaux défis pour l'ensemble des pays de la zone.

La taille réduite des marchés

De par leur taille, les États de la Caraïbe représentent des petits marchés, comparés à d'autres pays de la région. Ceci limite considérablement les possibilités pour réaliser des économies d'échelle. Toutes ces contraintes peuvent constituer des freins à la coopération régionale.

Gisement d'opportunités

Toutefois, au-delà des différences qui existent entre ces États insulaires, il y a un certain nombre de problématiques et défis communs, notamment les risques de catastrophes naturelles, les questions de sécurité régionale, la recherche scientifique et l'adaptation technologique, ou encore les phénomènes du changement climatique. Ainsi, ces États peuvent constituer un gisement d'opportunités pour les CFA, notamment dans le domaine des services. La proximité géographique de ces territoires les met en situation privilégiée pour exporter le savoir-faire français leurs atouts, notamment dans les domaines de l'ingénierie, des infrastructures, de l'architecture et de la construction adaptées aux risques sismiques et cycloniques et au climat tropical, de la lutte contre les maladies tropicales ou encore de la formation de cadres administratifs et d'élus, pour ne citer que quelques exemples.

6 - DÉROULEMENT DES HUIT ATELIERS THÉMATIQUES



6.1 - Atelier 1 : tourisme, patrimoine et culture

Cet atelier a été co-présidé par **M. Phirosner DESFORGES, Directeur des services de la ville de Milot** et **M. Patrick GENRE, Maire de Pontarlier, Président de la communauté de communes du Grand Pontarlier.**

Préambule

S'il existe un domaine où Haïti regorge d'opportunités et de potentialités, il s'agit bien de celui du patrimoine et de la culture. La préservation, restauration et valorisation du patrimoine culturel haïtien ainsi que des sites historiques et naturels constituent des atouts pour le secteur touristique et pour toutes les initiatives qui visent à remettre le pays sur la carte du tourisme mondial. Cet atelier « Tourisme, patrimoine et culture » a été co-présidé par la ville de Milot et la communauté

des communes de Grand Pontarlier. Dans ce contexte, la coopération avec la France représente un atout majeur car elle dispose d'une expertise forte dans le domaine qui fait d'elle la première destination touristique mondiale, avec plus de 82 millions de visiteurs en 2016. Par ailleurs, tenant compte des similitudes entre certaines régions de France et des villes d'Haïti, la coopération décentralisée constitue un axe privilégié d'intervention pouvant permettre à Haïti de retrouver son essor d'antan dans ce secteur.

Défis et Enjeux

- Absence d'une vision bien définie et d'une stratégie claire de développement du secteur endossées par les principaux acteurs du secteur. Chaque catégorie

d'acteurs intervient avec sa propre vision, limitant les possibilités d'une approche collective partagée ;

- Manque de structures formelles de communication ;
- Problèmes d'assainissement : présence de déchets dans les villes, notamment celles qui abritent les sites historiques ;
- Constructions anarchiques, exploitation illégale des sols autour et à l'intérieur même des sites historiques soit pour l'agriculture, soit pour le gardiennage ;
- Usage abusif des périmètres de nos sites surtout pour le commerce ;
- L'état de détérioration avancée et de dégradation - graffitis sur les murs - de certains sites qui ne font l'objet d'aucune politique de préservation ;
- Manque de structures institutionnelles de promotion et problèmes d'infrastructures en général, routières, technologiques et sanitaires.

Recommandations

- Parvenir à mettre ensemble tous ceux qui sont concernés par le tourisme, à savoir l'État, les collectivités, les organisations et associations touristiques ainsi que la population pour définir une vision d'ensemble et parvenir à une gestion intégrée du secteur ;
- Répertoire, identifier et lister l'ensemble des sites dans un catalogue en précisant leur état actuel, les besoins en matière de réhabilitation et de préservation. Il faut

aussi les interpréter pour les faire connaître aux générations postérieures et au monde ;

- Mettre en place un plan de gestion intégré des sites ;
- Renforcer le partenariat public-privé avec les collectivités en vue de développer le tourisme ;
- Responsabiliser et associer les élus locaux dans la promotion du tourisme ;
- Mettre en réseau le patrimoine historique d'Haïti avec ceux des autres pays de la Caraïbe qui ont aussi un passé colonial : valorisation des habitations coloniales, réhabilitation du parcours de la route de l'esclave ;
- Résoudre le problème de la gestion des déchets ;
- Freiner les processus de dégradation de l'environnement en faisant du reboisement et en travaillant sur la protection des bassins versants ;
- Parvenir à fixer le tourisme à travers des parcours de plusieurs jours pour dépasser le modèle des croisières d'escale d'une journée ;
- Développer le tourisme rural communautaire, initiatives de développement durable génératrices de revenus pour les communautés : tourisme écologique, montagne. Le tourisme rural est présenté comme l'autoroute de l'avenir économique d'Haïti, car il peut changer la dynamique sociale.

- Dans toutes les initiatives à mettre en place pour promouvoir et dynamiser le secteur touristique, l'implication et la participation des communautés sont toujours fortement préconisées. Quand les populations sont parties prenantes et quand elles comprennent que ce qui se fait est dans leur intérêt, elles sont plus réceptives. Elles deviennent les garantes des initiatives en cours et assurent elles-mêmes la protection des sites, au lieu de cultiver l'indifférence ou de participer à leur dégradation par manque d'information ou de connaissances.
- Sur le plan de la coopération, les participants ont mis l'accent sur la

nécessité d'intensifier les échanges entre les élus locaux d'Haïti et ceux des collectivités françaises pour poursuivre le développement de partenariats structurants et bénéficier du partage d'expériences. Le projet en cours entre la communauté des communes du Grand Pontarlier et la commune de Milot vise une valorisation partagée du patrimoine haïtien dans le grand parc historique de Sans-Souci d'un côté et du Fort de Joux de l'autre côté, comme haut lieu de mémoire où Toussaint Louverture, héros de l'indépendance, a été fait prisonnier.

6.2 - Atelier 2 : éducation, formation professionnelle

Cet atelier a été co-présidé par **M. Ralph Youri CHEVRY, Maire de Port-au-Prince** et **Mr Jean-François FOUNTAINE, Maire de la Rochelle, Président de la communauté d'agglomération de La Rochelle.**

Préambule

Le système scolaire public haïtien connaît de nombreuses difficultés pour n'avoir pas pu se développer au rythme de la démographie du pays, laissant le champ libre à des établissements privés, non contrôlés, majoritaires en Haïti. 50 % de la population haïtienne a moins de 21 ans, or plus de la moitié n'a pas accès à l'éducation, 72 % des

enfants en 2^{ème} année fondamentale ne savent pas lire et plus d'un demi-million d'enfants ne sont pas du tout scolarisés. Quant aux parents qui devraient pouvoir sensibiliser les enfants à l'importance de l'éducation, 46 % d'entre eux ne sont pas parvenus au terme de leurs études primaires. L'enjeu est alors d'offrir à la population une éducation adaptée à ses besoins et à son temps.

La filière professionnelle, peu développée, connaît les mêmes handicaps que le système classique. Or la formation professionnelle est importante pour doter le pays des ressources

humaines nécessaires et faciliter le renouvellement des cadres. L'école est le lieu par excellence de transmission du savoir et des connaissances, d'apprentissage du savoir-faire et du savoir-être. Elle doit faire l'objet de toute l'attention nécessaire de la part des autorités publiques, car de la qualité de l'école dépend la qualité de la société.

La France a décidé de faire de l'éducation un des axes prioritaires de sa coopération avec Haïti, depuis la visite du Président François Hollande en Haïti en mai 2015. Il existe plusieurs projets structurants en ce sens, dont l'appui du ministère de l'Éducation nationale français pour la formation continue des professeurs du premier et du second degré, ainsi que pour l'introduction du numérique dans le système éducatif haïtien. Actuellement, ces deux projets sont respectivement en phase de tests ou en phase préparatoire. Quant à la formation aux niveaux technique et professionnel, filières très déficientes et très peu développées en Haïti, elle n'est pas assez efficace : peu en adéquation avec les besoins réels, elle ne permet pas l'intégration des jeunes diplômés. Rapprocher l'offre et la demande est l'un des grands enjeux pour le développement économique du pays. L'AFD et l'Institut national de la formation professionnelle se sont engagés pour relever le défi de l'emploi des jeunes et doter l'économie haïtienne de compétences adaptées aux besoins de ses entreprises.

Sur le plan de la coopération décentralisée, l'atelier a entendu les témoignages des acteurs de la coopération décentralisée réalisée par la communauté d'agglomération de La Rochelle et la ville de Port-au-Prince. Cette coopération se poursuit depuis plus de 10 ans, en ayant surmonté de nombreuses difficultés dont le séisme de 2010 et l'absence de conseils municipaux élus au suffrage universel. La coopération a permis, au lendemain du séisme, de créer un centre de loisir accueillant les enfants dont les écoles étaient gravement endommagées afin de poursuivre leur socialisation et leur apporter chaque jour un repas complet grâce aux dons de la population rochelaise. Avec le soutien de cette coopération, les huit écoles communales ont pu de nouveau accueillir leurs élèves en novembre 2010. La coopération s'est diversifiée en appui pédagogique aux écoles communales, formant des animateurs pour l'encadrement du centre de loisir dont l'activité se poursuit. Elle touche également des domaines tels que :

- la formation des enseignants, pour être plus aptes dans l'exécution de leurs tâches ;
- la formation des surâgés à travers l'apprentissage de métiers manuels afin de contribuer à leur insertion sociale et professionnelle (167 ont été récemment diplômés) ;
- la création de bibliothèque dans les écoles communales ;

- l'appui psychosocial aux enfants en difficulté scolaire surtout après le séisme.

De telles initiatives pourraient être développées dans d'autres villes haïtiennes dans le cadre de la coopération décentralisée franco-haïtienne.



Défis et enjeux

- L'éducation n'est pas encore accessible à tous. L'offre demeure limitée et bien en dessous des standards ;
- Le système éducatif a besoin d'un financement important, impossible pour le seul Etat haïtien ;
- Il existe beaucoup d'enfants surâgés dans le système ;
- L'enseignement privé, majoritaire dans le pays, se développe compte tenu du manque d'établissements publics en particulier dans le second degré ;
- La formation des personnels enseignants constitue une priorité mais trop d'équipements sont encore manquants, certaines communes en sont tout simplement dépourvues ; concomitamment à la formation des enseignants, un véritable programme de constructions scolaires semble nécessaire.

La question du bilinguisme a souvent refait surface. Le thème de l'enseignement dans une seule langue a été discuté, même si de l'avis de certains experts, le bilinguisme est une opportunité qu'il convient de préserver et de bien encadrer pour permettre qu'en fin de cycle, les élèves maîtrisent parfaitement les compétences orales et écrites dans les deux langues : le créole et le français.

Recommandations

- Étendre et favoriser l'accès de la population à une éducation de qualité ;
- Augmenter les investissements dans l'éducation. Même si le retour est sur le long terme, le résultat sera bénéfique pour le pays ;
- Mettre en place des programmes d'accompagnement pour les jeunes diplômés à travers le financement de micro-projets ou de la création d'entreprises ;
- Appuyer le développement de la formation professionnelle ;
- Stimuler la création de programmes entre bailleurs de fonds et collectivités territoriales en faveur du développement de l'éducation ;
- Moderniser le système éducatif en y introduisant le numérique ;

- Évaluer régulièrement les connaissances des enseignants et favoriser la formation continue des enseignants ;
- Créer des cursus adaptés aux besoins et évolutions de la société et diversifier les parcours d'apprentissage, introduire des filières de formation innovantes telles les énergies renouvelables ou les nouvelles technologies ;
- Mettre sur pied des systèmes de transports scolaires pour les enfants, compte tenu du faible revenu de la population. Il en est de même pour les programmes de cantines scolaires ;

- Favoriser le bilinguisme dès le préscolaire.

Environ 50 % de la population haïtienne a moins de 21 ans, soit une grande partie en âge d'être scolarisés ou aptes à intégrer une filière d'apprentissage professionnel. Cette jeunesse relative de la population, connue sous l'appellation de « bonus démographique », représente une fenêtre d'opportunités pour le pays, que les autorités haïtiennes peuvent saisir pour offrir l'éducation de qualité nécessaire à la population.

6.3 - Atelier 3 : intercommunalité, mutualisation des moyens et des ressources

Cet atelier a été conjointement piloté par **M. Jean SAMSON LIMONGY, Maire de Petit-Goâve, Premier Vice-président de la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes (CMRP)** et **Mme Rose-Marie SAINT GERMES AKAR, conseillère communautaire déléguée de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.**

Préambule

Les communes font souvent face à des défis communs. Il existe des domaines, comme la gestion des déchets par exemple, qu'une commune ne peut aborder seule de manière efficace. Les expériences d'intercommunalité

permettent à des élus d'identifier des problèmes d'intérêt commun, de définir des objectifs à atteindre, de prioriser des actions à mener et de mettre en commun des ressources financières et moyens techniques à leur disposition pour faire face plus efficacement à ces défis. L'intercommunalité permet de tisser de véritables partenariats entre élus et territoires, en même temps qu'elle nourrit la solidarité entre les collectivités. Enfin, pour réussir, un projet d'intercommunalité doit être fortement ancré dans le territoire et conçu au service des citoyens.

Il existe en Haïti des expériences d'intercommunalités encourageantes et prometteuses. L'initiative la plus aboutie est celle de la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes (CMRP) qui se développe avec l'appui de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM), de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) et de l'Association des Villes Néerlandaises (VNG). Quatre communes limitrophes composent cette intercommunalité : Gressier, Léogâne, Grand-Goâve et Petit-Goâve. Ses domaines de compétences s'étendent sur trois sujets d'intérêt : la gestion de l'eau, la gestion des déchets et l'aménagement du territoire. Ce projet contient également un volet de mobilisation fiscale. **L'un des objectifs est la formalisation d'un projet de développement territorial.** Sa spécificité réside dans son approche : **il s'agit d'une intercommunalité de projets et non de moyens.** Ce sont les priorités définies ensemble et les projets qui en découlent qui servent de forces motrices à cette coopération pour, ensuite, mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

Une autre expérience intéressante en cours se trouve dans le Nord entre les communes de l'arrondissement du Cap-Haïtien avec l'appui de la ville de Suresnes sur la problématique de gestion des déchets. Cette

initiative dénommée Association Intercommunale de Traitement des Ordures Ménagères (AITOM) regroupe les communes du Cap-Haïtien, de Quartier Morin et de Limonade.

Enjeux et défis

- Il existe un dispositif légal, le Décret du 1^{er} février 2006, qui régit la mise en place de l'intercommunalité en Haïti. Toutefois, de l'avis de certains spécialistes, ce **cadre légal est flou** et laisse plusieurs aspects non définis. La loi actuelle ne définit pas le périmètre, l'extension territoriale ni le nombre des communes qui peuvent se regrouper en intercommunalité. Elle ne précise pas les sources de financement ni les mécanismes de reddition de comptes ;
- **Défis politiques** : L'empiètement du pouvoir central sur les collectivités et la dépendance de ces dernières, notamment en matière de financement, limitent considérablement les marges de manœuvre des communes pour lancer des actions propres et se donner les moyens de leur mise en œuvre. Dans ce contexte, il existe régulièrement des tensions entre les municipalités et l'administration centrale concernant les transferts de compétences et de financements des collectivités, ainsi que leur marge d'action.
- **Défis financiers et techniques** : Les communes font souvent face au manque

de moyens financiers. Leurs ressources propres sont limitées, les recettes locales sont faibles et elles n'ont pas accès au crédit pour financer leurs projets. Elles connaissent aussi des pénuries en matière de ressources humaines qualifiées. Le manque d'expertise des personnels municipaux qui n'ont pas toujours la maîtrise des dossiers auxquels ils font face limite leurs capacités opérationnelles d'action. Il convient d'ajouter à cela le fait que les mairies sont pour la plupart non-équipées ou largement sous-équipées.

- L'intercommunalité est encore à sa phase de balbutiement en Haïti. Les expériences ne sont pas encore suffisamment répandues et les communes ne parviennent pas encore à déclencher une vraie dynamique en ce sens pour pouvoir tirer profit de tous les bénéfices dont elle est porteuse.

Recommandations

- Vulgariser les expériences réussies représente le meilleur moyen pour susciter de l'intérêt de la part d'autres élus afin d'initier des projets en intercommunalité ;
- Identifier des domaines transversaux et des projets d'intérêt communs pour inscrire en priorité dans l'agenda des municipalités en interconnexion ;

- Revoir les mécanismes de financement et trouver de nouveaux moyens pour générer des revenus propres capables de financer les actions ;
- La CMRP représente aujourd'hui l'exemple le plus abouti. Toutefois, se pose la question de la pérennité financière de l'organisation étant donné qu'elle est totalement financée par les partenaires techniques et financiers. Plusieurs options sont actuellement à l'étude, y compris la réduction de la masse salariale, afin de garantir la viabilité du modèle ;
- Définir des agendas de consensus qui vont au-delà des cycles électoraux, voire des sensibilités politiques. Les priorités des communes doivent passer en premier, ce qui garantit la viabilité de la démarche ainsi que des projets inscrits dans l'agenda. Pour cela, il est extrêmement important, dès la phase initiale, d'associer l'ensemble des acteurs du terrain : autorités politiques et religieuses, notables, élus et société civile. Cette démarche participative permet le consensus nécessaire et une réelle appropriation par l'ensemble des forces vives du territoire. C'est une garantie essentielle pour éviter une remise en question des projets, simplement basée sur des aspects partisans ;

- Clarifier le cadre légal est une étape importante à franchir pour sortir du flou qui entoure la question de l'intercommunalité. Le législateur doit se saisir de la question et la FENAMH a un rôle clé à jouer en matière de lobbying pour introduire le sujet dans l'agenda législatif ;
- L'autonomie des communes passe par la capacité à dégager des sources de revenus propres pour financer leurs projets, sans nécessairement dépendre

de l'État central ou de partenariats étrangers. Il convient à cet égard de repenser les finances locales tout en permettant aux communes de disposer y compris des moyens coercitifs pour la perception et le recouvrement de leurs impôts. Toutefois, une démarche de sensibilisation basée sur la pédagogie et axée sur les devoirs citoyens peut se révéler plus apte pour obtenir les résultats escomptés.

6.4 - Atelier 4 : gestion de l'eau et assainissement

Cet atelier s'est déroulé sous la co-présidence de **Mme Michela ADIN, Directrice de l'Office de l'eau de la Martinique**; et **M. Nicolas DORVILUS, Maire de Saint-Marc**.

Préambule

La gestion de l'eau, l'assainissement et l'accès à l'eau potable sont des problèmes auxquels font face les collectivités haïtiennes et françaises. Si les besoins ne sont pas de même nature, garantir un service public de l'eau de qualité aux populations constitue un défi majeur. Les expériences et savoir-faire des uns peuvent bénéficier aux autres pour l'amélioration de ce service vital.

A Haïti, l'organisation du secteur de l'eau et de l'assainissement est régie par la Direction Nationale de l'Eau Potable et de

l'Assainissement (DINEPA). Elle a pour mission d'exécuter la politique de l'Etat haïtien dans le secteur de l'eau potable depuis 2009, autour de trois grands axes : le développement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement au niveau national, la régulation du secteur et le contrôle des acteurs.

En région, ce sont les Offices Régionaux de l'Eau Potable et Assainissement (OREPA), antennes de la DINEPA qui mettent en œuvre les projets dans ce secteur.

Malgré l'adoption de la loi-cadre de 2009 sur l'organisation du secteur de l'eau potable et de l'assainissement qui instruisait la décentralisation en matière de compétence de l'eau, les moyens et les compétences des

mairies sont encore très limités. La gestion communautaire de l'eau potable en Haïti semble toutefois être un mode d'organisation assez fréquent. Plusieurs témoignages de projets de partenariats menés par les collectivités et des établissements publics français et haïtiens dans ce domaine ont été présentés à travers plusieurs exemples :

- **le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) et la ville de Saint-Marc**

La DINEPA a délégué la gestion du réseau d'eau potable à la société des Eaux de Saint-Marc (SESAM), premier contrat du genre en Haïti. Ce dernier est appelé à se concerter avec les autorités municipales sur des questions aussi diverses que l'équipement en sanitaires des marchés et gares routières, la réfection de la voirie après la pose de conduites, la résolution des conflits autour de la ressource en eau, etc. C'est en appui au service de l'eau et la municipalité que les associations HAMAP et GEDER agissent pour étendre le réseau de distribution. Financée par le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) pour une durée de trois ans, l'opération en cours fait suite à une année pilote.

- **l'Office de l'eau (ODE) de la Martinique avec la ville de Thiotte**

L'Office de l'Eau Martinique (ODE) est le pendant des Agences de l'Eau métropolitaines en Outre-Mer. L'ODE a adopté une disposition donnant la possibilité

de consacrer 1 % du budget spécifique pour l'eau et l'assainissement de l'établissement pour des actions de coopération décentralisée (Loi Oudin Santini de 2005 permettant le dispositif dit « 1 % Eau »). Le projet de coopération, pour un meilleur accès à l'eau dans l'arrondissement de Belle Anse en Haïti, a été approuvé par le Comité de bassin en juin 2015.

L'ODE accompagne financièrement et techniquement ce projet dont l'objectif final est la mise en œuvre d'un schéma de gestion de l'eau dans l'arrondissement de Belle Anse. Cette région souffre de sécheresses chroniques sévères, la ressource y est rare et l'accès aux points d'eau difficile.

A l'initiative de l'ONG martiniquaise ESA Caraïbe et avec l'aide de la DINEPA, ce projet est réalisé par l'ONG ACTED et l'organisation communautaire locale (CODAB). Il est soutenu par l'Ambassade de France et financé par l'ODE et l'UNICEF.

La première phase de réhabilitation du réseau d'eau potable du bourg de Thiotte s'est terminée en décembre 2016. Les travaux ont permis la construction de bornes fontaines, la restauration des réservoirs intermédiaires, le travail d'interconnexion, la mise en place d'une CAEPA (Comité de gestion de l'eau) et un renforcement de la CODAB.

Cette première opération de coopération entre la Martinique et Haïti dans le domaine de

l'eau a permis des résultats concrets : entre 10 000 et 30 000 personnes bénéficient dorénavant de meilleures conditions d'accès à l'eau à Thiotte.

Les phases suivantes engloberont un périmètre géographique et technique plus large : recherche de ressources alternatives (eaux souterraines, filets captant de nuages...), schéma de gestion de l'eau, comprenant la mise en place du mode de gouvernance, une tarification permettant l'autofinancement, de formations aux métiers de l'eau, etc.

- **la coopération du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) avec plusieurs collectivités**

Trois projets ont été présentés :

- le projet de reconstruction, d'aménagement urbain et de développement économique du quartier de Christ-Roi à Port-au-Prince où le SIAAP a apporté son soutien financier et technique aux actions menées par l'ONG Solidarités International dans la construction de mini réseaux d'assainissement. Ce projet a également travaillé sur la canalisation de ravine et sur l'aménagement de berges, de couloirs et de canaux de drainage ;
- le projet de schéma directeur de la ville de Port-au-Prince, avec la Coopération

Caraïbes pour le Développement (CCDE) et la DINEPA ;

- le projet de mise en place de laboratoires d'analyse et de suivi de qualité des eaux, en partenariat avec la DINEPA, la Coopération Caraïbes pour le Développement (CCDE), l'Instituto Nacional de Recursos Hidraulicos (INRH) et l'Agencia Espanola de Cooperacion Internacional para el Desarrollo (AECID).

Défis et enjeux

- Assurer (par la CAEPA) la pérennité du service offert par les différents projets réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée franco-haïtienne ;
- Manque de fonds pour la réalisation de la deuxième phase du projet entre l'office de l'eau de la Martinique et la commune de Thiotte.

Recommandations

- Mobilisation des bailleurs de fonds comme l'Unicef ou l'AFD via l'Ambassade de France pour trouver les fonds nécessaires à la pérennisation du service ;
- Établir un partenariat public privé entre l'opérateur privé Aquaity² et les collectivités françaises et haïtiennes ;

² Aquaity est une société haïtienne qui travaille dans le domaine de l'eau depuis plus de vingt ans. Depuis l'été 2017, Aquaity travaille en partenariat avec la ville de Suresnes sur un projet d'amélioration des installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau de l'Hôpital Universitaire Justinien du Cap-Haïtien.

- Transfert graduel de compétences dans chaque OREPA avant la fin de leur mandat.

6.5 - Atelier 5 : enfance, jeunesse et citoyenneté, société civile et démocratie locale

Cet atelier s'est déroulé sous la **co-présidence de Mme Denise BOCQUILLET, première adjointe au Maire d'Arras, M. Gesner DIEUDONNE, Maire principal de Limonade, Mme Loudie CEZAR, Adjointe au Maire de la Commune de Jacmel.**



Préambule

L'approche originale de cet atelier consistait à placer l'enfance et la jeunesse au centre du développement du territoire. Il prônait ainsi l'élaboration de politiques publiques qui visent à faire des enfants et des jeunes de vrais citoyens, conscients des enjeux de leur pays et acteurs du développement local. La coopération entre la ville d'Arras en France et la commune de Limonade dans le Nord d'Haïti fait notamment de la jeunesse un axe central de ses actions, la plaçant comme moteur d'une coopération réussie et tournée

vers l'avenir. Celle entre Strasbourg en France et Jacmel en Haïti met la petite enfance au cœur des échanges et implique pleinement la société civile, mesurant l'importance d'une éducation de qualité pour former les citoyens de demain.

Enjeux et défis

Les échanges ont fait ressortir deux principaux enjeux partagés :

- L'implication et la promotion de l'enfance et de la jeunesse, au cœur du développement du territoire ;
- La construction d'une citoyenneté active au service de la démocratie locale.

Les partenaires se sont accordés sur la nécessité de croiser les approches :

- **descendantes** (via les politiques étatiques) ;
- **ascendantes** (émergeant du territoire) : les collectivités souhaitent être force de proposition et être associées à la programmation des actions sur leur territoire

Et ce, à travers des actions concrètes.

La **société civile** remplit en Haïti un rôle d'intérêt général et, dans certains cas, palie l'absence de services publics, faute de moyens humains et financiers. Elle constitue à ce titre un partenaire indispensable des collectivités.

Le **rôle central des collectivités territoriales** a été souligné :

- dans l'articulation et la coordination des acteurs du territoire ;
- dans l'animation du développement local en soutenant les forces vives présentes.

Elles sont les garantes de la **cohérence** des actions menées sur leur territoire.

La plus-value de la coopération décentralisée est qu'elle s'inscrit dans la durée. Elle permet ainsi un travail de fond, de co-construction avec l'ensemble des acteurs, notamment dans la formalisation de politiques publiques locales dans les domaines de l'enfance et la jeunesse.

Les échanges de part et d'autre favorisent la réciprocité et dynamisent les partenariats noués notamment via des échanges de jeunes, des « ambassadeurs », des volontaires. Ces échanges ont un impact sur l'ouverture au monde et sur le vivre ensemble et ce, sur les deux territoires, au cœur de la citoyenneté.

Ces enjeux nécessitent un renforcement de la coordination entre les différents niveaux d'acteurs et une approche de mutualisation des interventions (organisation de formations conjointes, partage d'expériences croisées).

Recommandations

- Développer une offre éducative spécifique dès la petite enfance qui intègre des notions de participation citoyenne et démocratie locale ;
- Parvenir à placer l'enfance et la jeunesse au cœur du développement du territoire, favorisant la construction / l'émergence d'une citoyenneté active au service de la démocratie locale : enfants et jeunes acteurs du territoire ;
- Faire de l'enseignement une valeur fondamentale dans la construction d'une société civile à l'écoute de sa jeunesse, et partenaire des institutions pour le développement de son territoire ;
- Concevoir et formuler des politiques publiques en faveur de la jeunesse, de l'enfance et de la société civile pour favoriser la démocratie locale ;
- Échanges et réciprocité entre les collectivités.

6.6 - Atelier 6 : gestion des déchets

Cet atelier a été **co-présidé par M. Christian DUPUY, Maire de Suresnes et M. Jean-Claude MONDÉSIR, Maire du Cap-Haïtien.**

Préambule

La gestion des déchets solides représente un défi majeur auquel doit faire face au quotidien les collectivités, en dépit des nombreuses tentatives de structuration et de régulation de ce secteur d'activité. En plus du service premier qui est celui du maintien de la propreté, il y a des implications d'ordre environnemental, sanitaire, social et économique. En effet, le déficit dans la gestion des déchets ternit l'image des communautés et entrave, entre autres, le développement touristique.

Cet atelier a permis de mettre les projecteurs sur trois projets importants :

- La gestion intégrée des déchets solides et de l'environnement au niveau de l'Association intercommunale de traitement des ordures ménagères (AITOM) réunissant trois communes du département du Nord (Cap Haïtien, Limonade et Quartier Morin) ;
- L'initiative de gestion des déchets dans la ville de Jérémie ;
- Le projet de renforcement des capacités de la mairie de Jacmel pour améliorer la propreté de la ville à travers l'élaboration

d'un guide de propreté et un volet de renforcement de la fiscalité locale.

Enjeux et défis

- Manque de planification et d'équipements au niveau des mairies, ce qui entrave la propreté des villes ;
- Carence des méthodes et dispositifs de collecte et de traitement des déchets.
- Absence de normes de caractérisation des déchets ;
- Inadéquation du cadre légal sur gestion des déchets ;
- Incapacité des autorités à s'acquitter de cette tâche : manque de formation des acteurs, manque de moyens ;
- Manque de financement pour la réalisation des projets ;
- Déficit de sites dédiés à la valorisation et à l'élimination des déchets.

Recommandations

- Repenser le cadre juridique et institutionnel de la gestion des déchets ;
- Clarifier les compétences du Service National de Gestion des Résidus Solides mis en place en 2017, qui a remplacé le Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides, les décrets d'application de la loi sont également attendus ;
- Disposer d'infrastructures adéquates (centres de stockage, de tri et de

compostage, véhicules, matériels et équipements) au niveau des communes et des intercommunalités ;

- Renforcer les initiatives privées, communautaires et publiques de valorisation (compostage, recyclage) des déchets solides ;
- Renforcer les compétences des municipalités dans la création de partenariats techniques et recherche de sources de financement ;
- Proposer des formations permettant aux municipalités de disposer de techniciens qualifiés ;
- Éviter les pratiques de stockage et d'élimination des déchets dans les zones à risques (rivières, ravines, embouchures, zones côtières, etc.) ;
- Sensibiliser la population et les autorités locales sur la problématique de la gestion de déchets et les effets négatifs liés à son déficit sur l'environnement, la santé publique et l'économie.

Conclusion de l'atelier

La gestion des déchets est encore à une phase critique en Haïti. Les actions entreprises par les autorités ne permettent pas pour l'instant d'affronter efficacement le problème. La question est souvent abordée à travers des « opérations coup de poings » à répétition, à l'approche d'évènements d'envergure (fêtes de fin d'année, carnaval,

visites de personnalités officielles, etc.). Toutefois, ces interventions coûteuses, inscrites dans une logique de gestion de l'urgence, ne permettent pas de changer durablement le panorama.

Par ailleurs, le dispositif « 1 % déchets », qui permet aux collectivités françaises d'utiliser 1 % de leur budget pour les déchets pour des actions de solidarité ou de développement, récemment adopté en France, peut être appliqué comme un mécanisme de renforcement de la coopération décentralisée entre des collectivités françaises et haïtiennes. Cet outil de financement peut être mobilisé sous forme d'investissements, de développement du partenariat public-privé, de facilitation de l'accès à la finance carbone, de renforcement des capacités en matière de normalisation et de régulation des opérations de la gestion des déchets solides, etc.

6.7 - Atelier 7 : agriculture, agro-écologie et développement rural

L'atelier « Pêche, agriculture, agro-écologie et développement rural » a été **co-présidé par Mme Isabelle CAULLERY, Vice-présidente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, déléguée aux relations et à la coopération internationales** et **Mr Jorel GEORGES, Président de l'AMAGA** (Association des maires de la Grande-Anse).

Préambule

Dans une brève introduction, les co-présidents de l'atelier ont rappelé l'histoire partagée de la France et d'Haïti et souligné le contexte institutionnel et politique propice à la tenue de ces assises : premier évènement franco-haïtien organisé dans le contexte d'un nouveau quinquennat haïtien, d'assemblées parlementaires renouvelées et de maires élus, marquant une volonté de retour à la stabilité institutionnelle après deux années mouvementées. Ils ont également évoqué l'importance du rôle des élus, représentants des citoyens et acteurs du développement de leur territoire, et comment, dans le cadre de la coopération décentralisée franco-haïtienne, des projets tentent d'accompagner le développement agricole des territoires.

Ils ont enfin rappelé l'objectif de l'atelier : identifier les leviers qui peuvent être activés par la coopération décentralisée concernant l'agriculture haïtienne.

M. Chesnel JEAN, président d'Ayitika, entreprise de conseil agricole en Haïti, a ensuite présenté le contexte actuel de l'agriculture haïtienne :

En Haïti, l'agriculture demeure la principale activité économique du pays, tant par le nombre d'emplois générés (elle occupe plus de 50 % de la main-d'œuvre) que par sa contribution au PIB au niveau national. En termes de potentiel, l'espace cultivable du pays est estimé à environ 1 million d'hectares, dont 70 000 en montagnes. Les exploitations de subsistance sont de petite taille et moins de 1 % des exploitations dépassent 25 hectares. L'agriculture constitue donc un des piliers de la stabilité du pays, un axe incontournable de son développement. Pourtant, bien que diversifiée, elle est encore archaïque et peu structurée et doit faire face à de nombreux problèmes cycliques et structurels. En effet, c'est une agriculture manuelle (utilisation d'outils rudimentaires), tributaire de systèmes d'irrigation inadaptés et dépendante des eaux pluviales, soumise à des échanges commerciaux limités par les difficultés et les coûts du déplacement par voie routière. Elle est également pénalisée par l'absence de possibilités de conservation et de transformation. Sur le plan institutionnel, les bureaux agricoles communaux (BAC) en tant que structures

d'accompagnement ne sont pas présents sur toutes les communes.

Toutes ces contraintes font de l'économie rurale une économie de subsistance. La faiblesse agricole du pays a en outre un impact significatif sur l'environnement et sur le niveau de vulnérabilité du territoire et de sa population.

Trois programmes de développement agricole franco-haïtiens ont été présentés :

Programme Hauts-de Seine / FECCANO / AVSF présenté par Mme Isabelle CAULLERY :

Le département des Hauts-de-Seine soutient la filière cacao en Haïti depuis 2009. Il a pour objet d'aider des petits planteurs à produire du cacao fermenté de qualité, ce qui leur permet d'accéder à des marchés internationaux de niche rémunérateurs. Ces actions contribuent à augmenter les revenus des producteurs. Elles sont mises en œuvre par l'association Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF). Il n'y a pas de coopération décentralisée signée avec une collectivité haïtienne à ce jour.

Programme Nouvelle Aquitaine / Agrisud / AFDI présenté par M. Jean-Pierre RAYNAUD, Vice-président de la Nouvelle Aquitaine :

Depuis 2007, la région Nouvelle Aquitaine appuie le développement territorial du Nord d'Haïti dans le cadre d'un partenariat avec

Agrisud International et AFDI Dordogne. Ces actions ne sont pas encadrées par un accord-cadre de coopération entre collectivités. Cependant, un fort accent est mis sur l'appui institutionnel notamment par le renforcement des organisations paysannes de base et par l'appui aux communes dans l'élaboration de leurs plans d'aménagement.

Programme AMAGA / Coordination Bretagne-Pays de la Loire présenté par M. Pierre-Yves LECHAT, Chef du service de la coopération Nord-Sud de la région Bretagne :

Le multi-partenariat constitué par 5 collectivités de Bretagne et des Pays de la Loire, Nantes Agglomération, la Ville de Nantes, Saint-Brieuc, Armor Agglomération, Lannion Trégor Communauté et la Région Bretagne (le département des Côtes d'Armor était partie prenante de la coordination jusqu'en 2016), et l'AMAGA en Haïti est fondé sur un objectif central : le développement endogène et durable de la Grand'Anse autour du renforcement des capacités des collectivités locales. Il s'agit de développer les capacités d'action et d'asseoir la crédibilité de l'AMAGA et de ses communes constitutives auprès de la population, des services de l'État et des ONG afin qu'elle devienne un animateur du développement et l'interlocuteur des nombreux acteurs de son territoire.

La question des leviers de la coopération décentralisée pour l'agriculture haïtienne a ensuite été abordée à travers deux thématiques durant l'atelier :

1) Le rôle des collectivités locales dans la gouvernance agricole et environnementale des territoires.

M. Jorel GEORGES, Président de l'AMAGA (Association des maires de la Grand'Anse) et **M. Vladimir JEAN, Directeur départemental de l'agriculture de la Grand'Anse**, ont présenté la coordination territoriale au niveau agricole entre l'AMAGA et la direction départementale du ministère de l'Agriculture. Depuis 7 ans, l'AMAGA et la coordination Bretagne-Pays de la Loire œuvrent dans le cadre d'une coopération décentralisée pour le développement de la Grand'Anse. La participation des acteurs à la table sectorielle agricole permet d'élaborer une stratégie commune et d'échanger des informations avec la DDA (direction départementale de l'agriculture) sur les projets en cours. Ce travail de concertation permet de mettre en place une gouvernance agricole. Dans ce cadre, la coordination Bretagne appuie l'AMAGA sur le plan institutionnel depuis 2012 pour jouer un rôle de coordination sur des activités de développement agricole et de pêche.

Le rôle de coordination et d'animation des collectivités au service du développement

territorial a également été traité à travers la présentation des plans communaux d'aménagement et de valorisation du bassin versant de Limbé par **M. Hérauld MUSEAU, Représentant d'Agrisud International en Haïti**. Douze zones ont été identifiées donnant lieu à l'élaboration de plans d'aménagement locaux présentés par les maires au ministère. Cette approche participative a permis une appropriation de l'outil par les élus locaux. Ces plans sont également des outils de capitalisation intéressants pour le territoire. Ils ont en partie été mis en œuvre grâce au soutien financier d'Oxfam, de l'Ambassade de France et de la région Nouvelle Aquitaine.

Enfin, l'exemple de la FECCANO (Fédération des Coopératives cacaoyères du Nord), présenté par **M. Guito GILOT, Responsable commercial FECCANO**, et **Mme Marie BONNARD, Responsable de l'antenne AVSF Haïti**, a illustré la structuration progressive d'une fédération de coopératives. De 2009 à 2016, grâce à l'accompagnement d'AVSF (mise en place d'une stratégie de collecte, formations à la fermentation des fèves) la production de cacao du nord a été quadruplée. Le cacao d'Haïti a été primé à deux reprises pour sa qualité dans des grands événements internationaux. Toutefois, la productivité demeure faible et il faut constamment veiller à ce que la fédération de coopératives ne tombe pas dans une relation « d'ONGéisation » avec ses partenaires. Les

instances de la coopérative ont été sensibilisées à la nécessité d'élaborer un business plan afin de tendre à une autonomie financière rapide.

2) Les initiatives des collectivités locales pour favoriser la mise en place d'une agriculture moderne génératrice de revenus et durable.

M. Jean-Luckner BONHEUR **Coordonnateur exécutif du Récocarno** (réseau des coopératives caféières de la région Nord), a présenté le travail de régénération des parcelles de café et de diversification économique opéré par l'AFDI avec le Récocarno auprès des femmes et des jeunes grâce à l'appui de la région Aquitaine depuis 2008. Il s'agit de renforcer la résilience des planteurs de café face aux effets du réchauffement climatique : limiter les effets de la rouille (maladie due au changement climatique affectant le café) à travers un accompagnement technique et économique (renforcement des capacités de production, transformation, commercialisation), politique (plaidoyer pour obtenir un plan national de la filière en crise) et institutionnel (renforcement de la bonne gouvernance des coopératives).

Enfin, **M. Woodler ETIENNE, Agronome à l'AMAGA**, a expliqué l'importance de la valorisation des produits agricoles par la transformation *in situ* permettant l'accès à de nouveaux marchés. Environ 25 % des produits agricoles sont perdus dans le

transport, entre les points de récolte et les points de vente, à cause du mauvais conditionnement des produits.

Conclusion de l'atelier

Après quelques échanges avec la salle, l'animateur a conclu sur les défis et enjeux des collectivités françaises et haïtiennes qui œuvrent ensemble au développement agricole des territoires.

Ces présentations illustrent à quel point l'agriculture demeure un secteur porteur de l'économie haïtienne. La prise en compte systématique du changement climatique, une meilleure gouvernance, la modernisation des techniques et la montée en compétences des acteurs constituent les grands défis à relever pour dynamiser le secteur.

Les enjeux sont donc à la fois politiques, techniques et environnementaux. La modernisation de la filière agricole et la gouvernance du secteur doivent figurer au rang des priorités nationales car elles sont créatrices d'opportunités, génératrices de revenus et garantissent le développement harmonieux en milieu rural.

Au niveau national, il importe que :

- Des politiques agricoles intégrées soient clairement définies ;
- Le réseau routier soit modernisé pour faciliter l'accessibilité aux marchés ;

- Un véritable statut de l'agriculteur haïtien soit mis en place par l'Etat ;
- Des politiques soient adoptées pour le développement de l'agriculture biologique ;
- Des mécanismes soient créés pour attirer les jeunes dans la filière agricole ;
- La production nationale soit soutenue pour réduire les importations ;

Sur ces questions, la coopération décentralisée franco-haïtienne ne dispose pas de beaucoup de marge de manœuvre hormis la sensibilisation des autorités nationales sur les problématiques rencontrées dans le cadre des partenariats.

Néanmoins, l'échelon territorial des coopérations décentralisées constitue un véritable levier pour :

- Favoriser la gouvernance associative ;
- Favoriser l'agro-écologie ;
- Former les agriculteurs aux techniques d'amélioration de la production ;
- Accompagner les autorités locales pour élaborer des plans prioritaires d'aménagement ;
- Rendre disponible des intrants agricoles ;
- Soutenir la création d'entreprises d'agro-transformation ;
- Construire des centres de conditionnement et de matériels adaptés pour le transport des produits.

6.8 - Atelier 8 : finances, fiscalité locale et autonomie des territoires

Cet atelier s'est tenu sous la co-présidence de **M. Ronal DECEMBRE, Secrétaire d'État à la Réforme fiscale** et **Mme Dieulie AUGUSTIN, Mairesse adjointe de Gressier**.

Préambule

La constitution haïtienne de 1987 garantit l'autonomie administrative et financière des communes dans son article 66 qui stipule : « la commune est une structure autonome d'un point de vue financier et administratif ». Par ailleurs, les communes doivent garantir à leurs administrés une large palette de services de proximité, dont

l'éducation de base et la formation professionnelle, des infrastructures décentes et la gestion des transports, la protection civile et les activités culturelles, l'aménagement et la maîtrise des sols ainsi que la planification du développement économique local. Cependant, elles disposent de peu de moyens leur permettant d'exercer efficacement ces compétences. Pour rendre effective l'autonomie des communes, ces dernières doivent disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions leurs compétences, le levier fiscal est un mécanisme que les collectivités doivent

pouvoir mobiliser à bon escient pour pallier en partie à leurs manques de moyens financiers.

Défis et enjeux

- Faible capacité de mobilisation fiscale des collectivités ;
- Méconnaissance ou ignorance du mécanisme de contribution foncière sur les propriétés bâties (CFPB) par la population : l'impôt locatif payé par le propriétaire ou son locataire est destiné au développement de la commune. C'est la seule source de perception directe de revenus dont dispose les mairies ;
- Manque d'intégration entre le système central de la Direction Générale des Impôts (DGI) et les systèmes des collectivités pour le versement des taxes collectées ;
- Difficulté pour les collectivités de collecter directement des impôts ;
- Très peu de diversification de l'assiette fiscale ;
- Complexité de gestion des ressources fiscales générées ;
- Incapacité des mairies à jouer pleinement de la mobilisation fiscale, par manque de moyens techniques et de cadres municipaux dûment formés.
- Organiser les services fiscaux de manière automatique et standardisée pour une meilleure gestion de la CFPB ;
- Créer des comités de pilotage dans chacune des communes pour le suivi avec la population à travers une politique d'implication citoyenne sur le paiement des taxes ;
- Informer la population car elle ne connaît pas vraiment ses redevances fiscales, particulièrement la question de la CFPB ;
- Gérer dans la transparence les recettes fiscales et lutter contre la corruption afin d'inspirer confiance à la population ;
- Mise en place d'un système de fiscalité communale afin que les collectivités puissent jouir entièrement de leur autonomie financière et territoriale ;
- Uniformisation / harmonisation des procédures et règles fiscales ;
- Mobilisation et élargissement de l'assiette fiscale communale ;
- Appui à la coopération intercommunale sur la fiscalité ;
- Mise en place d'une table de concertation fiscale, comme cadre global de réflexions entre les acteurs concernés, notamment la Mairie, la DGI, et les représentants des sections communales CASEC/ASEC ;
- Donner aux collectivités territoriales la possibilité de réaliser leur propre recensement fiscal : recensement des contribuables et des propriétés bâties, numérotter les maisons pour déterminer le potentiel fiscal de la commune ;

Recommandations

- Favoriser l'intercommunalité qui permet de mieux fédérer les ressources et de faire des économies d'échelle ;

- Renforcement des capacités des élus et des agents des services fiscaux : formation des fiscalistes locaux ;
- Sensibilisation des citoyens sur l'importance de la fiscalité locale. Promouvoir l'éducation au civisme fiscal via des réunions publiques, des émissions radios et le bulletin municipal ;
- Partenariat entre les municipalités et la DGI : aménagement de bureaux au niveau communal accroître la présence de la DGI et encourager la population à payer ;
- Transparence et lutte contre la corruption.

La fiscalité locale doit faire partie des différents moyens mis à la disposition des collectivités pour financer les projets d'intérêt commun dans leurs circonscriptions et offrir un service adéquat à la population. L'atelier a mis l'accent sur différents mécanismes qui peuvent aider à une meilleure mobilisation des recettes et à l'élargissement des assiettes fiscales communales.

Durant cet atelier, trois expériences de partenariats sur la mobilisation fiscale ont été mises en exergue :

- 1) l'initiative de recensement fiscal menée par la commune de Jacmel en partenariat avec la ville de Strasbourg ;
- 2) celle du Conseil départemental de la Savoie avec la commune de Dessalines ;
- 3) celle menée par le programme de coopération municipale Haïti-Canada avec la

communauté des municipalités de la région des Palmes (PCM2).

Elles constituent des exemples à approfondir et à explorer pour améliorer les ratios de mobilisation et de recouvrement des recettes fiscales ainsi que l'augmentation des revenus communaux.

Au niveau des grandes conurbations comme la commune de Carrefour, dans un article publié dans le quotidien Le Nouvelliste le dimanche 31 décembre 2017, le Maire de la ville et actuel Président de la FENAMH déclare que sur les 102 000 constructions enregistrées dans la commune de Carrefour, seulement 6 000 payaient l'impôt locative en 2016. Grâce à des mesures incitatives, le chiffre est passé en 2017 de 6 000 à 7 300 propriétaires s'acquittant de leurs redevances envers la municipalité. En 2018, le maire veut faire passer de 7 % à 20 % le nombre de propriétaires honorant leurs redevances fiscales à Carrefour. Les recettes de la mairie passeraient ainsi de 80 millions de gourdes à 320 millions de gourdes, selon les prévisions du maire.

En moyenne, les mairies à travers le pays ne collectent que 10 % des impôts sur les propriétés bâties. La commune de Delmas, qui représente pourtant un exemple à suivre en la matière ne collecte que 20 % de ses redevances, a conclu le président de la Fédération nationale des maires d'Haïti.

7 – SESSION DE CLÔTURE : DÉCLARATION CONJOINTE DES ÉLUS FRANÇAIS ET HAÏTIENS



La session a démarré par la lecture par un représentant désigné de la synthèse de chaque atelier. L'essentiel de ces synthèses se retrouve dans la section détaillée de chaque atelier décrit ci-dessus. **M. Jude Edouard PIERRE, Président de la FENAMH** et **M. Christian DUPUY, Maire de Suresnes**, ont ensuite lu la déclaration conjointe des élus français et haïtiens :

DÉCLARATION CONJOINTE

Considérant les principes fondamentaux qui animent notre démarche de coopération décentralisée fondée sur la solidarité et la fraternité, l'élaboration et la réalisation de projets communs, l'échange d'expériences et de connaissances, nous, élus des collectivités territoriales haïtiennes et françaises participant aux 2èmes Assises de la coopération décentralisée franco haïtienne à Port-au-Prince, avons débattu de nombreux sujets fondamentaux relatifs à la gestion locale.

Parmi ceux-ci : les problématiques de changement climatique et de prévention des risques naturels, la planification locale du développement, l'aménagement du territoire et le développement économique local, la coopération régionale caribéenne, la gestion de l'eau et de l'assainissement, la gestion des déchets, le tourisme et le patrimoine culturel, l'éducation et la formation professionnelle, l'enfance, la jeunesse et la citoyenneté, la société civile et la démocratie locale, l'intercommunalité, l'agriculture, la souveraineté alimentaire, la gouvernance et le développement rural, les finances, la fiscalité locale, et l'autonomie des territoires, la gouvernance et la coopération transfrontalière.

Le besoin d'une véritable décentralisation en Haïti accompagnée des moyens financiers et d'une démarche de gouvernance partagée apparaît indispensable à l'exercice d'une bonne gestion dans un cadre démocratique.

A ce titre, nous exprimons la volonté de favoriser une politique fiscale cohérente et égalitaire permettant d'assurer les coûts des services nécessaires aux populations et développer des coopérations spécifiques à ce sujet entre partenaires français et haïtiens.

Nous réaffirmons l'importance de cette coopération entre nos collectivités comme vecteur d'un développement durable, s'inscrivant dans l'agenda 2030, et les accords de Paris.

Nous retenons l'idée de la création d'une union des collectivités territoriales caribéennes rassemblant les collectivités territoriales de l'Outre-mer français et des états indépendants de la Caraïbe ainsi que le renforcement de la complémentarité des coopérations avec les collectivités de la métropole française.

Nous déclarons vouloir poursuivre et développer les coopérations en cours, et créer les conditions favorables à l'émergence des nouveaux partenariats, en associant largement les acteurs de nos territoires respectifs (économiques, universitaires, société civile...).

Pour ce faire nous nous engageons sur les points suivants :

- *Renforcer notre démarche d'échange, de dialogue, de concertation et d'action solidaire,*
- *Renforcer la parole et le positionnement de nos collectivités dans le cadre des projets et des instances de dialogue national et international,*
- *Valoriser et rendre visible auprès des acteurs et populations de nos territoires respectifs l'action à l'international des collectivités menée en Haïti et en France métropolitaine et d'Outre-mer,*
- *Poursuivre le partage d'expériences ainsi que les démarches de capitalisation réalisées au terme des actions et projets définis en commun,*
- *Favoriser la recherche de financement réciproque pour l'élaboration et réalisation de nos projets et de nos actions de coopération,*
- *Renforcer la coopération entre l'état haïtien et le CNFPT français à travers ses délégations de la Guadeloupe et de la Martinique.*

Fait à Port-au -Prince le 6 décembre 2017.

ANNEXES

- 1- Programme des Assises.
- 2- Discours des Officiels
- 3- Cartographie de la coopération décentralisée franco-haïtienne

ANNEXE 1

2èmes Assises de la Coopération Décentralisée Franco-Haïtienne 5 et 6 décembre 2017

PROGRAMME

Mardi 5 décembre 2017

8h - 8h30 : Accueil des participants

8h30 - 10h : Cérémonie d'ouverture

- **Jean Baden DUBOIS**, Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti
- **Youri CHEVRY**, Maire de Port-au-Prince
- **Jude EDOUARD PIERRE**, Président de la Fédération Nationale des Maires de d'Haïti, Maire de Carrefour
- **Christian DUPUY**, Président Groupe-pays Haïti de Cités Unies France, Maire de Suresnes, Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
- **Elisabeth BETON DELEGUE** Ambassadeur de France, et **Christine MORO**, Ambassadeur, Déléguée pour l'action extérieure des collectivités territoriales, Ministère de L'Europe et des Affaires Etrangères
- **Jovenel MOÏSE**, Président de la République d'Haïti

10h - 10h30 : Signatures des accords de coopération

- Communauté d'Agglomération de la Rochelle et Port-au-Prince
- Conseil Départemental de la Vienne et Marigot
- Communauté de communes du Grand Pontarlier et Milot

10h30 – 11h : Pause

11h - 12h15 : Séance thématique 1

« Changement climatique et prévention contre les risques naturels »

Co-présidence :

- **Jude Edouard PIERRE**, Maire de la commune de Carrefour, Président de la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH)
- **Pierre SAMOT**, Maire de la ville du Lamentin

Animation :

- **Nadine ELIE-DIT-COSAQUE**, Responsable du service Sécurité Civile de la ville du Lamentin

Intervenants :

- **Virgen ALFONSO RODRIGUEZ**, *Vice-Présidente du pouvoir populaire municipal en charge de la Défense civile à Santiago (Cuba)*: gestion intégrée des risques sur Santiago (Cuba)
- **Hervé CONAN**, *Directeur Amérique Latine Caraïbes à l'Agence Française de Développement (AFD)*: expériences de projets de lutte contre le changement climatique et mobilisation de moyens
- **Judith LABORIEUX**, *4^{ème} Adjointe au Maire du Lamentin, en charge des Questions de sécurité, réglementation prévention de la délinquance et de la circulation*: démarche de coopération en vue de développer des stratégies de gestion de crise
- **Lieutenant-Colonel Jean-Paul LEVIF**, *Chef du pôle Secours du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) Martinique*: les leviers de résilience et les stratégies d'anticipation de la crise
- **Claude PREPETIT**, *Ingénieur géologue et Directeur du bureau des Mines et de l'Énergie de la commune de Carrefour*: la vulnérabilité du territoire haïtien.

Grand témoin : Charles JOSSELIN, *Président d'honneur du Fonds solidarité Haïti de Cités Unies France, ancien ministre*: rôle des collectivités territoriales comme acteurs clé dans la gestion de crises.

12h 15 - 13h30 : Séance thématique 2

« Planification locale du développement, aménagement du territoire et développement économique territorial »

Co-présidence :

- **Luc BERTHOUD**, *Conseiller départemental de la Savoie*
- **Marclin PIERRE**, *Maire de la Commune de Dessalines*

Animation :

Yves PARIS, *professionnel du développement territorial, trésorier de Pays de Savoie Solidaires*

Intervenants :

- **Ruthlande ANGLADE**, *Directeur des Collectivités territoriales au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT)*: place des collectivités territoriales et apport de la coopération décentralisée pour la planification locale et l'aménagement des territoires
- **Paschaly CHERY**, *Directeur du Centre d'Appui au Développement Local (CAPDEL)*: méthodologie d'un partenariat de coopération décentralisée au service des politiques locales de planification et d'aménagement du territoire (coopération Savoie-Dessalines)
- **Jean-Samson LIMONGY**, *Maire de Petit-Goâve, Vice-Président de la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes*: atelier participatif pour nourrir le projet du territoire intercommunal et les plans de développement des communes
- **Mireille MONTAGNE**, *Présidente de Pays de Savoie solidaires*: méthodologie d'un partenariat de coopération décentralisée au service des politiques locales de planification et d'aménagement du territoire (coopération Savoie-Dessalines)

- **Michèle ORIOL**, *Secrétaire exécutive du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT)* : défis, enjeux et perspectives de l'aménagement et de la planification du développement des territoires en Haïti
- **Rose-Marie SAINT GERMÈS AKAR**, *Conseillère déléguée à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et à la Coopération décentralisée de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise* : atelier participatif pour nourrir le projet du territoire intercommunal et les plans de développement des communes.

13h30 – 14h30 : Pause déjeuner

14h30 - 17h30 : Ateliers simultanés et Side-event

Atelier 1

« Tourisme, patrimoine et Culture »

Co-Présidence :

- **Phirosner DESFORGES**, *Directeur des services de la ville de Milot*
- **Patrick GENRE**, *Maire de Pontarlier, Président de la Communauté de communes du Grand Pontarlier*

Animation :

Anne-Lise BALLYET, *Chargée de coopération de la Communauté de communes du Grand Pontarlier*

Intervenants :

- **Monique ROCOURT**, *Consultante en patrimoine au cabinet du Ministre de la Culture* : présentation de la stratégie du gouvernement haïtien dans le domaine du patrimoine et de la culture.
- **Béatrice NADAL-MEVS**, *Association Touristique d'Haïti (ATH)*
- **Jean Cyril PRESSOIR**, *Vice-Président de l'Organisation et Gestion de la Destination Nord d'Haïti (OGDNH)* : valorisation du patrimoine historique et du tourisme de mémoire
- **Eric COMPAN**, *Directeur de l'Agence de Cap-Haïtien* : action de l'Alliance française de Cap-Haïtien pour la promotion culturelle
- **Jean MATHIOT**, *Directeur de l'Institut Français* : action de l'Institut Français pour la promotion culturelle
- **Rudy DEROSE**, *Tour-opérateur sur le réseau national haïtien Renaprots* : présentation de la route du café et de la venue des 3 éco-tour-opérateurs en avril 2017 organisée par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)
- **Abner SEPTEMBRE**, *Sociologue, entrepreneur, Association des Paysans de Vallue* : potentiel du tourisme rural en Haïti, expérience de Vallue et appui apporté par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)
- **Sandrine MILLET**, *Chargée de mission et coordinatrice du pôle Coopération décentralisée, Solidarité et Partenariats internationaux de la ville de Strasbourg* : présentation des échanges avec l'école de musique
- **Christine TRUJILLO**, *Adjointe de la responsable des Relations internationales* : promotion de la culture haïtienne en France à travers le festival « Ti coup d'œil sur Haïti »

Atelier 2
« Education, formation professionnelle »

Co-Présidence :

- **Ralph Youri CHEVRY**, *Maire de Port-au-Prince*
- **Jean-François FOUNTAINE**, *Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Maire de La Rochelle*

Animation :

Liubov KONYASHINA, *Chargée des Relations internationales de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle*

Intervenants :

- **Daniel GROSCOLAS**, *Président de l'association La Rochelle Solidarité Internationale* : enjeux, problématiques et actions développées dans le cadre de la coopération décentralisée de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en faveur de l'éducation
- **Nadège JOACHIM**, *Présidente de la Fondation Aidons Nos Jeunes à Évoluer (ANJE), Maître d'œuvre de la Ville de Port-au-Prince pour le projet de coopération décentralisée avec la CdA de La Rochelle* : présentation du fonctionnement et des enjeux du Centre de Loisirs et d'Appui Psycho-Social (CLAPS) et de la formation de surâgés
- **Yves AUGUSTIN**, *Responsable de formation des surâgés* : témoignage de l'expérience de formation d'élèves surâgés
- **Jean Roosevelt POMPEE**, *Directeur de l'école municipale Fort-Mercredi de Port au Prince* : témoignage sur l'apport pédagogique et matériel de la coopération décentralisée La Rochelle – Port au Prince.
- **Sonia SECOURS**, *Membre fondateur et animatrice du Centre de Loisirs et d'Appui Psycho-Social (CLAPS)* : témoignage de l'expérience du CLAPS et de la formation d'animateurs
- **Anna LIPCHITZ**, *Directrice de l'Agence Française de Développement à Port-au-Prince* : présentation de projets d'appui au secteur éducatif en Haïti
- **Nicolas MARQUES**, *Conseiller pour le numérique et les partenariats du Ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation* : présentation du dispositif de formation continue des enseignants haïtiens et du projet de développement de filières de formation professionnelle dans le domaine de l'énergie solaire.

Atelier 3
« Intercommunalité, mutualisation des moyens et de ressources »

Co-Présidence :

- **Jean SAMSON LIMONGY**, *Maire de Petit-Goâve, Premier Vice-Président de la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes (CMRP)*
- **Rose-Marie SAINT GERMÈS AKAR**, *Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)*

Animation :

Francis ALPHONSE, *Directeur Général du comité technique de la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes (CMRP)*

Intervenants :

- **Jude EDOUARD PIERRE**, Maire de Carrefour, Président de la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH) : Rôle et place des 144 communes d'Haïti
- **Frantzdy JEAN**, Directeur Général de la Mairie du Cap-Haïtien : Expérience de l'Association Intercommunale de Traitement des Ordures Ménagères (AITOM)
- **Fred VIELET**, Directeur général des services, Communauté d'Agglomération Centre Martinique (CACEM)
- **Sharina LOCHARD**, Conseillère du directeur des collectivités territoriales, Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) : Cadre légal en Haïti
- **Jacky BEAUBRUN**, Gestionnaire du projet, Programme de Coopération Municipale Haïti-Canada (PCM), Fédération canadienne des municipalités

Atelier 4**« La gestion de l'eau et de l'assainissement »****Co-Présidence :**

- **Michéla ADIN**, Directrice de l'Office de l'Eau de la Martinique
- **Nicolas DORVILUS**, Maire de Saint-Marc

Animation :

Marc VEZINA, Chargé de mission du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)

Intervenants :

- **Gaëlle HIELARD**, Chargée d'appui aux Politiques des bassins de l'Office de l'Eau de la Martinique : Présentation du projet de réhabilitation du système d'adduction d'eau potable de la commune de Thiotte
- **Patrick TREMEGE**, Administrateur du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et de l'Agence Métropolitaine des Déchets Ménagers (SYCTOM) : Présentation du projet de reconstruction, d'aménagement urbain et de développement économique du quartier de Christ-Roi à Port-au-Prince, du projet de mise en place de laboratoire d'analyse et de suivi de qualité des eaux et du projet de schéma directeur de la ville de Port-au-Prince
- **Nicolas DORVILUS**, Maire de Saint-Marc : Présentation du projet d'appui au service de l'eau et à la municipalité pour l'extension du réseau de distribution avec le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)
- **Guito EDOUARD**, Directeur Général, Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement (DINEPA) : Mise en contexte de la réglementation en vigueur et stratégie du gouvernement en matière de politique de gestion de l'eau
- **Patrick SALAMANCA**, Directeur technique Aquaity : Présentation du partenariat avec la ville de Suresnes pour un projet d'amélioration des installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau de l'Hôpital Universitaire Justinien du Cap-Haïtien.

Side event « Espace d'échanges avec les opérateurs / association d'élus »

Agence française de développement, Institut français en Haïti, France volontaires, Ministère de l'Education national / CANOPE, Association des départements de France

19h : Cocktail et dîner offert par le gouvernement Haïtien à l'hôtel Karibe
(sur invitation)

Mercredi 6 décembre 2017

8h30 -11h Ateliers simultanés et Side-event

Atelier 5

« *Enfance, jeunesse et citoyenneté, société civile et démocratie locale* »

Co-Présidence :

- **Denise BOCUILLET**, Première Adjointe au Maire d'Arras, en charge des Relations internationales, de la Coopération décentralisée et des Villes jumelées
- **Gesner DIEUDONNE**, Maire Principal de Limonade
- **Nawel RAFIK-ELMRINI**, Adjointe au Maire de Strasbourg, en charge des Relations européennes et internationales
- **Marky KESSA**, Maire de la commune de Jacmel ou son Adjointe, Mme Loudie CEZAR

Animation :

Mamadou Ndour CAMARA, Représentant national France Volontaires en Haïti

Intervenants :

- **Mylaine BRESCOLI**, VSI auprès du Service de Gestion des Centres Pré-scolaires de Jacmel (SGCPJ) : Strasbourg / Jacmel : l'impact de la présence des VSI pour mettre en œuvre et dynamiser le partenariat
- **André SAINT-GERMAIN**, Directeur du Service de gestion des centres pré-scolaires de Jacmel (SGCPJ) : Strasbourg / Jacmel : acteur majeur des échanges sur la petite enfance développés entre Strasbourg et Jacmel depuis 2004
- **Ramcès BERNADIN**, service civique haïtien à Arras entre novembre 2016 et mai 2017 : le développement de projets par la réciprocité et l'impact sur les jeunes investis en service civique
- **Jocelyne ABONDANCE**, Conseillère départementale de la Savoie : présentation de la démarche « AnimaTerre Jeunesse » qui accompagne les mouvements de jeunesse et qui enrichit les politiques jeunesse des 4 territoires pour améliorer la place sociale des jeunes, favoriser leur insertion sociale et professionnelle, et une citoyenneté active
- **Dunord SILEUS**, Maire Adjoint de Dessalines
- **Roxan DESCHAMP**, Chargé de projets à l'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INSHEA) de Suresnes et **Frantzdy JEAN**, Directeur général de la mairie de Cap Haïtien : regard croisé, présentation du diagnostic social sur la jeunesse vulnérable au Cap-Haïtien et sa mise en œuvre (formation, transfert de compétences, échange d'expériences et de pratiques aux personnes mobilisées)

Atelier 6
« Gestion des déchets »

Co-Présidence :

- **Christian DUPUY**, *Maire de Suresnes*
- **Jean Claude MONDESIR**, *Maire de Cap-Haïtien*

Animation :

Dr. Joaneson LACOUR, *Expert Environnement et Gestion des déchets*

Intervenants :

- **Rony FINIS**, *Coordinateur technique du projet GIDE à la mairie de Cap-Haïtien actuellement* : présentation du projet de mise en place d'un circuit de collecte et construction d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) et d'un Centre de Tri et de Compostage (CTC) et *Assistant technique du projet auprès de la mairie de Jacmel à l'époque de sa mise en œuvre* : présentation du projet d'un Centre de brûlage provisoire et de compostage (CBPC)
- **Wilbens JEUDY**, *Responsable de la coopération internationale à la mairie de Jacmel*
- **Francisque MAYAS**, *Directeur général des services de la mairie de Jérémie* : enjeux de la gestion des déchets dans la ville de Jérémie suite au passage de l'ouragan Matthew
- **Pascale NAQUIN**, *Directrice du Centre Francophone de Recherche Partenariale sur l'Assainissement, les Déchets et l'Environnement (CEFREPADE)* : présentation d'exemples d'accompagnement
- Un.e représentant.e, *Autorités nationales haïtiennes sur la gestion des déchets* : mise en contexte de la réglementation en vigueur et exposition des stratégies politiques nationales en matière de gestion des déchets du Gouvernement

Atelier 7
« Agriculture, agro-écologie et développement rural »

Co-Présidence :

- **Isabelle CAULLERY**, *Vice-Présidente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, déléguée aux Relations et coopération internationales et Affaires européennes*
- **Jorel GEORGES**, *Président de l'Association des Maires de la Grande Anse (AMAGA)*

Animation :

Jean CHESNEL, *agronome et Directeur d'Ayitika (entreprise de conseil pour la professionnalisation des filières agricoles)*

Intervenants :

Programme Nouvelle Aquitaine/AFDI/Agrisud International

- **Jean-Pierre RAYNAUD**, *Vice-président de la Région Nouvelle Aquitaine délégué à l'Agriculture, agro-alimentaire, forêt, mer et montagne* : présentation du programme

- **Jean-Luckner BONHEUR**, *Coordinateur Récocarno (réseau de 8 coopératives cafetières)*: élaboration et diffusion d'un modèle d'agriculture durable en montagne humide
- **Jean-Rolland LAVERGNE**, *Agriculteurs Français et Développement International (AFDI) Dordogne*: élaboration et diffusion d'un modèle d'agriculture durable en montagne humide
- **Hérauld MUSEAU**, *Représentant d'Agrisud International en Haïti*: plans communaux d'aménagement et de valorisation du bassin versant dans le cadre du projet d'aménagement durable du bassin versant de limbe – Nord

Programme Conseil départemental des Hauts-de-Seine/AVSF/FECCANO

- **Marie BONNARD**, *Responsable d'Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) Haïti*: structuration progressive de la FECCANO, coopérative haïtienne exportatrice de cacao équitable et bio
- **Guito GILOT**, *Responsable commercialisation de la FECCANO*: long processus de l'accompagnement au changement

Coopération Conseil régional de Bretagne /AMAGA

- **Woodler ETIENNE**, *Agronome à l'Association des Maires de la Grande Anse (AMAGA)*: valorisation des produits agricoles par la transformation *in situ* et accès à de nouveaux marchés
- **Vladimir JEAN**, *Directeur départemental de l'Agriculture en Grande Anse*: coordination territoriale au niveau agricole, un rôle partagé en concertation entre l'AMAGA et la Direction départementale agricole
- **Pierre-Yves LECHAT**, *responsable des coopérations Nord-sud pour la Région Bretagne*: présentation du partenariat avec l'AMAGA

Atelier 8

« Finance, fiscalité locale et autonomie des territoires »

Présidence :

Ronald DÉCEMBRE, *Secrétaire d'État à la Réforme fiscale*

Dieulie AUGUSTIN, *Mairesse adjointe de Gressier, Troisième Vice-Présidente de la CMRP et Présidente de la commission "Finances"*

Animation :

Michel TACHÉ, *Directeur du Programme de coopération municipale Haïti-Canada – Phase 2 (PCM2)*

Intervenants :

- **Michel ROSIO**, *Responsable de la Cellule Innovation et Développement, Ville et eurométropole de Strasbourg*: présentation de la mise en œuvre d'un recensement fiscal en collaboration avec la commune de Jacmel
- **Pierre MARCLIN**, *Maire de Dessalines*: présentation de l'initiative de la commune, en partenariat avec le Conseil départemental de la Savoie, pour élargir son assiette fiscale

- **Luc BERTHOUD**, *Conseiller Départemental de la Savoie* : présentation du partenariat entre le Conseil départemental de la Savoie et la commune de Dessalines pour élargir l'assiette fiscale de celle-ci
- **Luc DESBIENS**, *Urbaniste et Consultant pour le PCM2* : présentation de l'expérience de mobilisation fiscale menée dans la Région des Palmes avec le soutien du PCM2
- **Grégory MERVILLE**, *Chargé du projet Mobilisation fiscale dans la Région des Palmes* : présentation de l'expérience de mobilisation fiscale menée dans la Région des Palmes avec le soutien du PCM2
- **Serge ROSENTHAL**, *Directeur Organisation et Méthode à la Direction générale des Impôts, Ministère de l'Économie et des Finances* : présentation sur la façon dont les différentes initiatives pilotées au niveau des collectivités territoriales viennent enrichir le système national.

Side – event

« La coopération transfrontalière »

Organisé par la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)

Animation :

Olivier DENERT, *secrétaire général, Mission opérationnelle transfrontalière*

Intervenants :

- **Frantz Jean FRANCOIS**, Ambassadeur du secrétariat partie haïtienne,
- **Beutelus WHEDLY**, conseiller technique (Haïti),
- **Marisol DIFO**, Coordinatrice technique, secrétaire exécutive, commission mixte Bilatérale Commission Dominicaine – Haïtienne
- **Luma DEMETRIUS**, Président de l'association des maires haïtiens de la bande frontalière : maire d'Ouanaminthe
- **Péretz Ebert PELTROP**, *Directeur de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local et Régional*
- **Vincent DURRUTY**, Délégation Union Européenne en République d'Haïti
- **Schenka ENCARNACION**, Attaché de coopération et délégation de l'union Européenne en République Dominicaine

11h-11h30 : Pause

11h30 - 13h : Séance thématique 3

« Enjeux et Spécificité de la coopération régionale caribéenne »

Co-Présidence :

- **Jude EDOUARD PIERRE**, *Maire de Carrefour, Président de la Fédération Nationale des Maires d'Haïti (FENAMH)*
- **Athanase JEANNE-ROSE**, *Président de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM)*

Animation :

- **Damien BAUCHAU**, *Chargé de développement - Expertise France « Caraïbes »*

Intervenants :

- **Jacques BANGOU**, *Maire de Pointe-à-Pitre, Délégué régional du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)*
- **Jean CRUSOL**, *Professeur des universités, Faculté de droit et d'économie de la Martinique*
- **Etzer EMILE**, *Université de QUISQUEYA*
- **Georges JOREL**, *Président de l'Association des Maires de la Grande Anse (AMAGA)*
- **Marie-Luce PENCHARD**, *Maire de Basse-Terre, Vice-Présidente du Conseil régional de Guadeloupe*
- **Jude SAINT-NATUS**, *Spécialiste en Gouvernance et Réforme de l'Etat*
- **Grand témoin, Jean-Bernard NILAM**, *Ambassadeur délégué à la coopération régionale Antilles - Guyane.*

13h-14H30 : pause déjeuner

- Restitution des ateliers
- Lecture du communiqué conjoint : Fédération National des Maires d'Haïti et Cités Unies France
- Clôture : un représentant du gouvernement haïtien, et **Christine MORO**, Ambassadeur, Déléguée pour l'action extérieure des collectivités territoriales, *Ministère de L'Europe et des Affaires Etrangères*

19h00 : Soirée culturelle à l'Institut français

Ouvert au public / 99, Avenue Lamartinère, Bois Verna, Port-au-Prince

Vernissage de l'exposition « Les Sentinelles » de Mafalda Nicolas Mondestin
Groupe rara Follow Jah

ANNEXE 2

- **Discours de M. Jean Baden DUBOIS, Gouverneur de la BRH**

J'éprouve un immense plaisir à vous souhaiter la bienvenue à cette cérémonie d'ouverture des travaux des 2èmes Assises de la Coopération Franco-Haïtienne décentralisée.

Et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'associe à cette initiative en tant que partenaire et hôte de cet événement qui bénéficie du soutien du Président de la République qui a tenu à rehausser de sa présence les assises de ce matin.

Nous accueillons avec autant de chaleur les éminentes personnalités étrangères qui, une fois de plus, nous ont témoigné leur amitié en venant participer à ces échanges, ici, au Centre de Convention de la BRH.

Je voudrais remercier particulièrement l'Ambassadeur de France, Madame Elisabeth Beton Delege, d'avoir bien voulu seconder l'intérêt que nos élus locaux attachent aux accords de coopération auxquels donneront lieu ces Assises.

J'unis dans le même témoignage de remerciement la Fédération des Maires d'Haïti (FENAMH), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) ainsi que les cadres haïtiens qui vont se prêter à cet exercice d'échanges d'expertise et de connaissances lors des séances thématiques et des ateliers prévus.

L'organisation de ces Assises dans cette enceinte est pour nous un motif de fierté dans la mesure où le tremblement de terre avait laissé un champ de ruines au centre-ville. Non loin du siège central de la Mairie de PAP, ce bâtiment et sa particularité architecturale sont devenus aujourd'hui le signe d'un engagement ferme dans la revitalisation du centre commercial et administratif de la capitale et dans tout le processus de reconstruction du pays auquel toutes les municipalités ont leur rôle à jouer.

La tenue de ces travaux est, certes, un moment privilégié de cordialité bienveillante et de rencontres inédites, mais elle constitue aussi, à mes yeux, la réaffirmation de la volonté de nos collectivités de renforcer le réseau d'entraide sur des questions d'intérêt majeur pour nos deux pays et pour l'environnement.

Il s'agit de questions qui touchent à l'essentiel, au futur de notre planète, et qui figurent au premier rang des préoccupations de tout gouvernement responsable, qu'il soit local ou national : le changement climatique et la prévention des risques naturels, l'aménagement du territoire, le patrimoine touristique et culturel, l'éducation et la formation professionnelle, la mutualisation des moyens et des ressources, la gestion de l'eau et de l'assainissement, la société civile et la démocratie, la gestion des déchets, l'agriculture, l'agro-écologie et le développement rural, la fiscalité locale et l'autonomie des territoires, la coopération transfrontalière, les enjeux et la spécificité de la coopération régionale caribéenne.

Tous ces thèmes sont importants. Cependant, je voudrais faire quelques observations sur un point qui ne semble pas être au menu de ces Assises et qui mériterait d'être débattu. Il s'agit de la migration interne, c'est-à-dire les mouvements de population à l'intérieur du pays. Il me semble que les maires des grandes villes devraient considérer que la part importante qu'ils détiennent dans le budget national est un attrait de plus vers les grandes agglomérations avec tous les risques que cela représente.

J'encourage donc le gouvernement central et la FENAMH à aider les villes (attendant) proches les moins pourvues à se doter de moyens adéquats dans le cadre d'une péréquation juste et équitable. Le développement doit être d'abord rural si l'on veut éviter les concentrations de populations de plus en plus vulnérables dans les zones urbaines.

Deux des thèmes cités plus haut sont au cœur de la problématique haïtienne: la prévention des risques naturels, l'éducation et la formation professionnelle. Sur le premier thème, la marge de manœuvre de la BRH est limitée, sur le plan légal, au regard de ses missions statutaires. Néanmoins, le support au secteur privé à travers, entre autres, l'accès de la jeunesse haïtienne à l'éducation et à une formation professionnelle et académique de qualité et de haut niveau est l'un des domaines privilégiés d'intervention du Conseil d'Administration que j'ai l'honneur de présider.

À cet égard, la BRH se félicite d'avoir accueilli le 24 août 2017 au Centre de Convention une délégation d'étudiants sélectionnés dans le cadre du programme Bourses BRH de l'amitié France-Haïti, initié par le Parlement haïtien et soutenu par la BRH et la France. A cette occasion, j'ai réitéré l'engagement de la BRH de

continuer à investir dans le capital humain en vue de doter le pays de cadres plus qualifiés, au bénéfice d'une meilleure compétitivité et d'une croissance soutenue. Car, notre institution fait partie de celles qui croient que Haïti a besoin de voir émerger de jeunes leaders capables de porter des projets innovants et de montrer la voie vers la prospérité économique et le développement durable.

En d'autres termes, si elle se développe et s'amplifie, la coopération franco-haïtienne décentralisée peut devenir un levier important de l'action que mène la BRH en matière de renforcement des capacités et de développement du capital humain dans son approche de politique monétaire pro-croissance.

Ces assises s'offrent donc comme une occasion de plus pour notre institution de prendre la mesure de son apport dans l'amélioration du capital humain dans un contexte où de nombreuses familles haïtiennes consentent d'immenses sacrifices pour financer les études et les frais d'installation de leurs enfants à l'étranger.

En effet, Haïti a transféré durant l'exercice 2016-2017 plus de 250 millions de dollars américains au reste du monde. Ces transferts incluent, pour une bonne part, le financement des études supérieures et techniques. Ce montant peut paraître insignifiant pour un pays comme la France, mais il représente 12.5% du budget national et plus de 8 fois l'investissement réalisé pour la mise en place de l'Université de Limonade dans le Nord.

Autrement dit, si nous pouvions ajouter 3 points de plus à la pression fiscale actuelle pour la porter à 15% du PIB estimé à 8 milliards de dollars, il serait possible d'avoir au moins un grand centre universitaire dans le chef-lieu d'arrondissement de chaque département du pays. Compte tenu des externalités positives associées à l'éducation, cela nous permettrait de produire une masse critique de juristes, de médecins, d'ingénieurs, d'agronomes, d'économistes et de financiers dont la FENAMH a tant besoin pour ses projets de développement local.

Cet effort fiscal est particulièrement nécessaire pour les collectivités locales compte tenu du faible taux de recouvrement observé dans les 146 communes du pays. En effet, l'administration fiscale y est peu performante, et, dans certaines communes, on a observé des variations importantes au niveau des recettes avec l'arrivée de nouveaux dirigeants locaux. Cela veut dire qu'il est absolument important de

redresser la situation des finances locales pour permettre aux maires d'investir dans des activités économiques rentables qui vont à leur tour contribuer à l'élargissement de l'assiette de l'impôt local.

De même, comme indiqué plus haut, un effort de péréquation est indispensable pour tenir compte des différences entre le potentiel fiscal des communes riches et celui des communes pauvres afin de favoriser une dynamique d'ensemble dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement et créer ainsi des conditions pour l'inclusion financière des couches vulnérables de la population.

En d'autres termes, le redressement budgétaire et l'équité fiscale sont des biens publics et représentent les seules solutions envisageables si l'on veut protéger les populations et éviter des cas observés ailleurs, où l'État a connu des faillites suite à l'accumulation des déficits budgétaires dans les collectivités locales qui viennent s'ajouter au déficit du gouvernement central.

Ces éléments nous donnent aussi une idée des efforts que nous devons réaliser pour financer le savoir dans le cadre d'une coopération intelligente et axée sur les résultats. Je ne doute pas que nous puissions y arriver, car comme le disait si bien Léopold Sedar Senghor : « dans le rendez-vous du donner et du recevoir, nous ne viendrons pas les mains vides ».

Au regard de ces considérations, Il est tout à fait possible d'envisager la coopération décentralisée comme un puissant outil de développement intégrant non seulement les dons et prêts en appui au budget, mais aussi des choix budgétaires cohérents, des partenariats de type public-privé et la levée de fonds d'investissement à travers des bons municipaux pour les projets d'envergure.

Cela me donne l'occasion de revenir sur les programmes pro-croissance de la BRH qui offrent des opportunités nouvelles aux maires capables d'améliorer la gouvernance dans leur région. Car, en matière de financement, les partenaires potentiels cherchent des « success stories » que la technologie peut relayer à travers les médias sociaux et les Assises comme celles qui nous réunissent dans cet édifice ce matin et toutes les autres qui auront lieu après.

Vous avez donc, Mesdames/Messieurs les maires d'Haïti, des éléments probants de la feuille de route qui devrait vous permettre, au terme de ces Assises, d'assurer dans les meilleures conditions possibles, le suivi et la mise en œuvre des résolutions qui auront été prises.

C'est sur ces mots d'engagement que je termine mon propos en vous souhaitant deux bonnes et fructueuses journées de travail.

- **Discours de M. Jude Edouard PIERRE, Président de la FENAMH et Maire de Carrefour**

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Fédération Nationale des Maires d'Haïti pour exprimer les sentiments de mes collègues à l'endroit de leurs homologues venus de partout des îles voisines et de l'Europe, à l'occasion des 2èmes assises de la coopération décentralisée franco haïtienne. Cet espace de dialogue et d'échange initié en 2009 a pour objectifs de valoriser la singularité de la coopération décentralisée ; de dresser un bilan des actions entreprises de 2009 à date ; de partager les expériences de coopérations existantes tout en encourageant de nouvelles coopérations entre les collectivités françaises et haïtiennes.

Par souci de mettre tous les élus haïtiens dans l'ambiance de cette solennité il n'est pas superflu de reprendre la définition de la coopération décentralisée.

La Coopération décentralisée est une forme de coopération internationale horizontale comprenant toutes les relations d'amitié de jumelage ou de partenariat nouées entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités, équivalentes ou non, d'autres pays. Ce type de coopération concrète est centré sur des actions et les besoins les plus immédiats des populations et ouvre la voie à la consolidation des acquis de la décentralisation. Elle correspond à une nouvelle vision de la gouvernance une nouvelle façon de faire face aux défis planétaires. En effet, même si nos réalités sont différentes, nous affrontons les mêmes enjeux au niveau du développement local. Par expérience, aucun peuple ne peut vivre en autarcie. Fermer les yeux sur les problèmes des voisins ne garantit pas d'une sécurité réelle et absolue. Les changements climatiques, la dégradation de la couche d'ozone, le

réchauffement de la planète, les maladies pandémiques et endémiques n'ont plus de limites à cause de l'interpénétration des peuples. Le monde se réduisant à un village, le malheur des uns peut affecter les autres. Ainsi, une action a plusieurs permettra d'adresser la complexité du contexte, de répartir les tâches et de mutualiser les expériences.

Le monde est un village, les collectivités sont une famille ; seule la solidarité des peuples peut apporter des remèdes efficaces aux grands maux qui accablent nos villes. Notre destin commun dans la région nous oblige à nous rassembler en rapprochant nos territoires. Les collectivités françaises et haïtiennes se mettent donc en position pour relever ces défis gigantesques.

Les données disponibles font état de 18 partenariats sur l'ensemble du territoire pour 3 millions d'Euros d'investissement consenti par une vingtaine de collectivités françaises en Haïti. D'autres collectivités notamment des Antilles françaises et de Guyane structurent leur coopération par la signature de plusieurs conventions dans différents secteurs tels : santé, assainissement, éducation, culture, reconstruction, développement économique, formation, aménagement du territoire, réseaux et voies divers, protection de l'environnement, sécurité civile, risques majeurs etc. Les problèmes étant nombreux en Haïti, la FENAMH croit que les villes et les communes haïtiennes peuvent sauver Haïti en donnant le ton par la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption pour rassurer nos partenaires actuels et nous attirer d'autres.

L'intercommunalité expérimentée par la région des palmes prouve que le miracle est possible. En conjuguant nos efforts en cultivant le vivre ensemble nous arriverons à coup sûr à changer le statu quo. Nous ouvrons les bras aux autres villes françaises non encore présentes en Haïti pour mettre en commun nos expériences et obtenir leur soutien dans cette grande bataille pour le développement local durable. L'Union fait la force n'est pas une légende haïtienne mais le credo de tous les peuples qui croient dans un monde équilibré et où il fera bon de vivre. Trop de murs de séparation, trop de frontières étanches entre les peuples frères. Témoins de la chute du mur de Berlin Le grand mur de la honte, le 09 novembre 1989, nous voulons à notre tour renverser tout ce qui tend à nous diviser les questions de race et de

couleur et mêmes les querelles historiques séculaires pour s'attaquer aux grands problèmes de l'heure.

En terminant je voudrais souhaiter un bon séjour en Haïti à tous les partenaires français et de bons débats à tous les participants.

Vive la coopération décentralisée Franco Haïtienne. Vive Haïti !

- **Discours de M. Christian DUPUY, Président du Groupe-pays Haïti de Cités Unies France (CUF), Maire de la ville de Suresnes et Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine**

C'est pour moi un grand plaisir de voir ces 2èmes assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne, les 1ères remontant à 9 ans maintenant.

La coopération décentralisée entre collectivités territoriales a pour fondement la solidarité, l'élaboration et la réalisation de projets communs pour et avec les populations concernées, l'échange d'expériences et de connaissances, l'appui aux institutions locales en voie de développement et à leurs élus.

Elle est aussi l'expression d'une fraternité qui va au-delà des mots et se réalise à travers des actions concrètes qui concernent à la fois le domaine de la gestion locale et territoriale ainsi que l'organisation des services pour la population.

Je pense ici, pour ne prendre que quelques actions parmi d'autres qui feront l'objet d'ateliers spécifiques au cours de ces assises :

- *Aux actions en faveur du développement et de la planification,*
- *A la gestion de l'eau et de l'assainissement,*
- *A la gestion des déchets,*
- *Aux actions d'éducation et de formation professionnelle,*
- *Au développement urbain et rural,*
- *Au développement économique considéré dans ses diverses variantes, qu'elles soient agricoles, industrielles, artisanales ou encore commerciales,*
- *A la coopération intercommunale,*

- *A l'essor artistique et culturel et, bien évidemment,*
- *A l'organisation financière des communes et à la fiscalité sans lesquelles rien n'est véritablement possible.*

La coopération décentralisée franco-haïtienne à déjà une longue histoire, et, on est heureux de constater qu'elle se renforce et se développe au fil du temps. Cela, malgré les aléas de la vie, les instabilités institutionnelles qui peuvent se produire, les alternances nationales et locales qui interviennent dans chacun de nos pays.

Dans l'élan d'une formidable solidarité mondiale qui s'est développée en faveur d'Haïti et de la population durement frappée lors du séisme du 12 janvier 2010, les collectivités pionnières de cette coopération décentralisée, la Communauté Urbaine de Strasbourg et la ville de Jacmel (1991), le Conseil départemental de Savoie et la ville de Dessalines (1997), la ville de Suresnes et celle de Cap-Haïtien (1998) ont été rejointes par 17 collectivités françaises qui se retrouvent dans 12 nouveaux accords de coopération.

14 accords de coopération, formalisés ou non, étaient recensés lors de nos précédentes Assises qui se sont tenues en juillet 2009. Aujourd'hui, nous en comptons 25.

Au total 34 communes ou groupement de communes françaises sont engagées dans des actions de coopération avec Haïti. Avec l'irruption de plusieurs structures intercommunales dans ce processus, le nombre des collectivités françaises directement ou indirectement engagées dans cette coopération a plus que doublé en 8 ans.

Nous avons la conviction que les travaux de nos assises qui s'ouvrent aujourd'hui vont amplifier ce phénomène. Cela d'autant plus que nos partenaires haïtiens démocratiquement élus ont une légitimité qui les rend garants d'une stabilité institutionnelle indispensable à une bonne coopération décentralisée.

La coopération décentralisée n'existe pas en soi, elle n'est pas hors sol. Elle s'inscrit dans un cadre général de contacts, de bonnes relations, et d'une diplomatie de qualité.

Nous savons combien le rôle de la diaspora haïtienne dans nos communes est important.

Nous savons aussi, ce que représentent les initiatives culturelles, artistiques et historiques pour sensibiliser les populations de notre pays et de nos communes à la solidarité avec Haïti. Je songe ici :

- Au travail sur la mémoire dans les villes de Nantes, de Bordeaux ou encore dans le pays de Pontarlier où se situe le fort de Joux,*
- Aux événements culturels autour d'Haïti, qui se tiennent régulièrement à Suresnes, à Cergy-Pontoise et dans plusieurs autres localités de notre pays.*

Enfin, la proximité des Antilles françaises et de la Guyane, la parenté linguistique et culturelle de la Guadeloupe et de la Martinique constituent une véritable plateforme opérationnelle qui, ces dernières années, est entrée dans une phase de développement avec la mise en place de programmes de formation d'élus et cadres municipaux, de missions d'échanges et de formations, de conclusion d'accords de coopération entre collectivités.

La séance thématique consacrée aux Enjeux et Spécificités de la coopération régionale caribéenne animée par les élus de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) qui sera organisée demain matin nous permettra de débattre de ce sujet.

Tout cela crée un climat favorable au développement de la coopération, permet une information et une sensibilisation de la population, qui facilite les prises de décision des élus que nous sommes.

Dans ce cadre général, comment enfin ne pas saluer l'action de nos gouvernements respectifs. La qualité des rapports que nous entretenons avec la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères avec lequel Cités Unies France a une convention d'objectifs, et la direction des collectivités territoriales du Ministère de l'Intérieur, dont l'année dernière j'ai eu l'honneur de recevoir à Suresnes le Ministre lors d'une réunion du groupe-pays Haïti.

Je salue également, la qualité des rapports avec les postes diplomatiques respectifs l'Ambassade d'Haïti en France et la qualité du travail qu'elle effectue, sous

l'autorité de madame Élisabeth BETON DELÈGUE, l'Ambassade de France et l'Institut français en Haïti. A la mobilisation déjà ancienne de l'Agence Française de Développement, s'ajoute celle du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères qui cofinance des projets et celle du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) qui vient de produire un excellent rapport consacré à la formation des personnels des ministères et collectivités haïtiennes.

L'action particulière de Cités Unies France et de son groupe pays Haïti que j'ai l'honneur de présider sous la bienveillante autorité du Président de Cités Unies France, Roland RIES, et je voudrais aussi saluer Charles JOSSELIN, Président d'honneur de CUF qui reste fidèle à cette coopération et qui est là parmi nous aujourd'hui, donc cette action s'inscrit dans l'ensemble de ce dispositif de coopération. Cités Unies France a pour vocation de favoriser les échanges entre les collectivités qui pratiquent une politique de coopération décentralisée, de valoriser et de populariser les projets de coopération, de promouvoir de nouvelles coopérations.

Cités Unies France n'agit pas à la place des collectivités, elle agit avec elles en favorisant les partenariats et le partage des connaissances, en impulsant une dynamique positive et respectueuse des personnalités de chacun des partenaires.

Le terrible séisme du 12 janvier 2010 qui a endeuillé Haïti et détruit une grande partie de la métropole de Port-au-Prince, a conduit Cités Unies France à dépasser exceptionnellement cette fonction partenariale et à participer concrètement à l'effort de reconstruction. Cela s'est traduit par la mise en place d'un fonds de solidarité Haïti, que j'ai initié avec Charles JOSSELIN qui en assure la Présidence et je l'en remercie, cofinancé par de nombreuses collectivités françaises et par la Fondation de France.

L'utilisation de ce fonds a permis la reconstruction ou la construction de deux écoles fondamentales, d'un lycée ainsi qu'un appui institutionnel apporté aux quatre communes de la région des Palmes, Gressier, Léogane, Grand Goâve et Petit Goâve.

Elle a aussi permis de créer un partenariat de grande valeur avec la Fédération des Municipalités du Canada (FCM) et l'Association des Municipalités des Pays Bas (VNG) qui s'est traduit dans la région des Palmes par la conclusion d'un accord de coopération impliquant les municipalités de la région des Palmes, le Ministère haïtien

de l'Intérieur et des Collectivités territoriales. Ce fonds a été réactivé à la suite de l'ouragan Matthew avec lequel nous avons engagé des projets de rénovation de deux établissements scolaires aux Abricots et à Trou Canari et des programmes d'urgence de relance agricole dans la Grand'Anse et dans la région des Palmes.

Nous avons ainsi expérimenté une démarche nouvelle, internationale, constructive, regroupant des acteurs venus d'horizons divers mais riches d'une expérience qui ne demandait qu'à être partagée. L'atelier consacré aux finances, à la fiscalité et à l'autonomie des territoires qui se tiendra demain sera une illustration de cette bonne coopération.

Avec la Fédération Nationale des Maires Haïtiens et son Président Monsieur Jude Edouard PIERRE, Maire de Carrefour, et avec l'appui des autorités haïtiennes et françaises, nous sommes très heureux d'ouvrir ces Assises 2017 pour renforcer et amplifier nos coopérations.

Je vous remercie de votre attention, vive Haïti, vive la France, vive notre coopération décentralisée solidaire et fraternelle !

- **Discours de Mme Elisabeth BETON DELEGUE, Ambassadeur de France en Haïti**

Un grand salut aux autorités, ministres bien sûr, élus, le gouverneur qui nous accueille généreusement, et bien évidemment à mes compatriotes que je suis heureuse d'accueillir ici après une longue attente qui a duré depuis 2009. C'est donc un retour à Haïti Chérie, et je ne peux que m'en réjouir puisque ceci arrive à un moment privilégié où ce pays est sorti de ces turbulences électorales et politiques et a retrouvé une normalité institutionnelle, avec des institutions renouvelées par les urnes, et notamment des maires élus.

Mesdames et messieurs les magistrats, je vous salue très chaleureusement (en créole)

C'est aussi un moment privilégié parce que le Gouvernement Moïse Lafontant dans lequel vous servez Monsieur le Ministre a mis la décentralisation et son corollaire, la déconcentration, dans ses priorités. C'est évidemment légitime puisque le

développement des territoires et la valorisation de leurs potentiels est au cœur des actions engagées depuis 8 mois, avec notamment la caravane du changement.

La décentralisation ne se conçoit pas sans développement local pas plus que le développement local ne se conçoit sans une décentralisation effective qui donne aux élus communaux les moyens d'exercer les responsabilités au service de leurs communautés, au service de leurs citoyens. C'est un long et lourd chantier qui s'ouvre qui va de pair avec la restauration de la capacité de l'Etat haïtien à prendre en mains le développement du pays au service de l'intérêt général, et de la population; les défis sont nombreux, la France, l'Europe, et d'autres amis, mais je me contenterai de citer ceux-ci sont aux côtés d'Haïti dans cette voie.

Et puis c'est aussi un moment privilégié, parce que je suis heureuse que la première rencontre d'envergure entre la France et Haïti depuis l'installation de nos nouveaux présidents soit portée par les collectivités locales : je crois que c'est un symbole fort, qui illustre combien la relation entre nos deux pays s'appuie sur la trame dense d'une grande variété d'acteurs, dont cette rencontre porte témoignage.

Haïti a toujours figuré parmi les pays les plus dynamiques en matière de coopération décentralisée avec la France. C'est une illustration de la proximité que nous donne une langue en partage, et le voisinage des Antilles françaises et de la continentale Guyane, dont la communauté haïtienne est une composante importante de sa population. C'est aussi l'expression de l'amitié qui lie nos sociétés, puisque la coopération entre collectivités locales est avant tout, une affaire d'échanges humains.

Si les collectivités locales françaises ont toujours été aux côtés de leurs sœurs haïtiennes dans les épreuves, après le séisme de 2010 qui a suscité une mobilisation sans précédent, après le passage du cyclone Matthews, également, l'humanitaire n'est pas la vocation première de la coopération décentralisée : ce qui fonde sa spécificité, c'est son inscription dans le temps. Vous avez ici des collectivités qui coopèrent depuis plusieurs années, voir des dizaines d'années. Je pense bien sûr à Suresnes, je pense à la Savoie, je pense aussi à certaines collectivités aussi des Antilles. C'est bien cette spécificité qui nous enseigne que la mobilisation d'acteurs multiples (associatifs, économiques, publics, culturels, ...)

permet de structurer une véritable coopération de territoires avec des objectifs de réciprocité qui sont indispensables à cette pérennité. Cette coopération décentralisée est aussi transgénérationnelle en offrant une ouverture aux jeunes de nos deux pays. C'est une dimension essentielle à l'heure où l'on assiste à la montée des replis identitaires.

Enfin, cela a été dit, la coopération mise en œuvre par les collectivités locales cohabite harmonieusement avec celle que met en œuvre l'Etat français ici, qui vise essentiellement, avec l'AFD et le SCAC à accompagner l'Etat haïtien dans ses politiques publiques, tout en soutenant les initiatives de l'ensemble des acteurs du territoire notamment la société civile et bien sûr les collectivités territoriales.

Je me permets d'insister sur le rôle des collectivités des Antilles française et de la Guyane qui offrent un cadre de partenariat régional spécifique et permettent ainsi, notamment depuis l'adoption de la loi LETCHIMY en décembre 2016, d'amplifier les perspectives de coopération et les sujets de partenariats à développer à l'avenir. Leur présence en nombre témoigne aujourd'hui de l'intérêt porté au développement de cette coopération territoriale régionale et des nombreuses pistes de collaboration à envisager.

Je ne doute pas que ces deux jours seront riches en échanges d'expérience et de débats: je forme le vœu que ces Assises, outre un grand moment d'amitié, soit aussi le point de départ de nouveaux partenariats et de la consolidation de ceux existants.

Je vous remercie.

- **Discours de Mme Christine MORO, Ambassadeur, déléguée pour l'action extérieure des collectivités territoriales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**

La présence des plus hautes autorités de la République d'Haïti, la participation très nombreuse des responsables des collectivités territoriales haïtiennes et françaises, entourés de responsables politiques, économiques, et d'experts issus de nombreux secteurs, la variété des thèmes abordés lors des séances, ateliers et « side-events », la signature de nouveaux accords de partenariat....

Tout cela montre que nous participons, aujourd'hui et demain, à un événement de première importance, pour les raisons qui ont été rappelées par les orateurs précédents.

Je voudrais quant à moi souligner la place qu'occupe la coopération décentralisée dans l'action extérieure de la France.

Le développement des territoires est de nos jours un des principes de base par lesquels s'expriment nos démocraties. Il s'appuie, cela a été rappelé, sur la décentralisation qui figure dans nos Constitutions respectives. Au-delà de l'organisation politique qu'elle constitue, la décentralisation est l'expression d'une écoute des besoins et d'une participation du citoyen à la décision, propres à mieux assurer le développement économique mais également démocratique et humain, en bref ce que l'on appelle le développement durable.

Dans ce contexte, l'action internationale des collectivités territoriales est une politique publique dont le caractère indispensable est une évidence, dans le monde ouvert au sein duquel nous vivons.

Les collectivités territoriales françaises ont acquis, depuis les années 90, tous les outils juridiques leur permettant de développer leur action internationale. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères – par le biais de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales que j'ai l'honneur de diriger – les accompagne et les soutient, par tous moyens juridiques, techniques, et financiers.

Nous sommes en effet fortement convaincus des bénéfices spécifiques de la coopération décentralisée, à la fois pour les territoires français et pour leurs partenaires étrangers.

Elle permet un partage d'expérience et la progression réciproque sur les sujets les plus fondamentaux pour l'exercice des responsabilités locales: par exemple – et les thèmes des ateliers aujourd'hui et demain sont révélateurs – la gestion des services publics locaux comme l'eau, les transports, les déchets, le numérique... ; la préparation aux risques naturels et la gestion de crise ; la mutualisation à travers les

intercommunalités ; la maîtrise des finances locales ; le développement des compétences permettant d'exercer de manière éclairée la maîtrise d'ouvrage, à l'heure de la décision d'engager un investissement ou pour en suivre le chantier ; la maîtrise de l'urbanisation et la relation avec les milieux ruraux environnants.

Mais avec la progression de la décentralisation, les sujets à traiter sont de plus en plus larges : comment former la jeunesse, professionnellement mais aussi humainement, comment l'ouvrir sur le vaste monde ; comment faire vivre la culture et le patrimoine locaux, comme objets de fierté mais aussi atouts économiques ; comment attirer les entreprises, tout en préservant le développement durable ; comment développer les relations avec les voisins, et c'est un sujet particulièrement important dans cette partie du monde et je salue la présence nombreuse et de haut niveau des collectivités territoriales des Antilles françaises et de la Guyane.

Pour toutes ces problématiques, il est nécessaire d'élargir les partenariats, d'y inclure les établissements d'enseignement, les entreprises, les viviers d'experts, les opérateurs comme l'AFD, l'Institut français, France Volontaires, de renforcer également la collaboration avec les services déconcentrés de l'Etat.

Élargissement des sujets traités, multiplication des acteurs dans une relation de complémentarité, telles sont les évolutions que nous vivons et qu'accompagnent, encouragent et soutiennent le MEAE et sa DAECT.

La coopération décentralisée franco-haïtienne est puissamment développée. Nos pays sont unis par notre langue partagée, par notre proximité culturelle, par notre proximité géographique aussi. La coopération décentralisée a su se mobiliser à l'heure de l'urgence, mais elle s'inscrit surtout dans la durée, créant des relations d'amitié et de confiance qui sont un gage d'efficacité depuis les années 90. Le premier partenariat mis en place est celui entre Jacmel et Strasbourg en 1991. Celui entre la Savoie et la commune de Dessalines fête ses 20 ans. De nouvelles coopérations se nouent, à l'image des trois accords qui vont être signés tout à l'heure. En 2017, la DAECT a soutenu financièrement huit projets franco-haïtiens. Nous sommes tout disposés à en soutenir davantage, et j'invite particulièrement les collectivités territoriales des Antilles et de Guyane à se porter candidates sur nos appels à projets.

Ces Assises vont permettre, de la façon la plus concrète, aux responsables territoriaux, aux opérateurs, aux représentants de l'Etat, aux acteurs économiques et financiers de partager leur expérience, confronter leurs idées, proposer des solutions.

Je souhaite que tous les participants quittent Port-au-Prince jeudi avec des idées claires et de nouvelles initiatives en tête. La réussite de ces Assises sera aussi un magnifique plaidoyer pour que de nouvelles collectivités territoriales haïtiennes et françaises s'engagent à leur tour dans la coopération, pour leur plus grand bénéfice et satisfaction.

- **Discours de M. Jovenel MOISE, Président de la République d'Haïti**

C'est un réel plaisir pour moi d'être présent parmi vous aujourd'hui, pour prendre la parole devant cette assemblée et procéder du même coup à l'ouverture des 2èmes Assises de la Coopération décentralisée franco-haïtienne. Cette rencontre n'aurait pas été possible sans la mobilisation des énergies diverses, c'est pourquoi je veux profiter de cette occasion pour remercier toutes les personnalités et tous les acteurs institutionnels qui ont travaillé à l'organisation de la rencontre de ce matin.

La tenue de ces 2èmes Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne démontre clairement la volonté du gouvernement de soutenir l'action des élus locaux dans le cadre d'une politique de décentralisation renforcée et d'une gouvernance démocratique locale devant conduire à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens, en leur permettant d'avoir accès à des services auxquels ils ont droit.

Mesdames et messieurs les maires, la décentralisation et la déconcentration des services publics sont très importantes pour mon administration. Comme je l'ai dit pendant les 22 mois de la campagne électorale, les 10 départements du pays doivent être mieux organisés et dotés des infrastructures nécessaires à leur développement. Agir sur les contraintes des départements c'est d'abord apporter des solutions aux difficultés auxquelles font face les municipalités situées dans ces départements.

Avec la caravane du changement, l'état commence à équiper les communes en infrastructures devant les épargner des inondations calamiteuses, les doter en équipement collectif et infrastructures de soutien à l'activité économique. Durant les 5 années de mon mandat, les communes vont bénéficier des efforts de l'administration centrale, grâce à la caravane du changement, afin qu'elles puissent avoir les moyens pour attirer les investissements privés et valoriser leurs potentialités.

Mon administration entend accompagner les mairies dans leurs prérogatives constitutionnelles et légales. En ce sens, nous allons travailler avec les élus locaux pour soutenir la gouvernance démocratique locale, pour avoir une administration municipale efficace, efficiente et transparente, ce qui permettra d'assurer la durabilité de l'action municipale, garantir la cohésion sociale et rapprocher l'administration locale de la population.

Rendre plus visible les actions de l'Etat dans les communes en donnant des moyens aux délégués et aux vice-délégués. Aider l'administration municipale à mieux planifier ses interventions et à se doter d'un schéma municipal d'aménagement du territoire afin de sécuriser et garantir les investissements publics et privés. Promouvoir les coopérations volontaires et mutualiser les ressources afin d'exécuter des projets au bénéfice des habitants de plusieurs communes des mêmes bassins de vie. Contribuer au développement des communes.

Renforcer les capacités des mairies afin qu'elles puissent définir, exécuter, accompagner et évaluer des projets en faveur de la population. Renforcer et consolider les savoirs, savoir-faire et savoir-être des personnels communaux afin de dynamiser les compétences des personnels et donc de consolider les capacités d'intervention de la municipalité en terme de gestion et d'animation de la vie locale. Soutenir les acteurs économiques locaux dans leur volonté de définir une stratégie de développement économique et appuyer sa mise en œuvre car, sans la production de richesses locales, la possibilité pour améliorer les conditions de vie des citoyens à travers une administration communale est faible.

Mesdames et messieurs, mon administration veut agir en faveur du développement local et donc du renforcement de l'action des administrations communales dans le

cadre d'une vision claire et des objectifs précis à atteindre. En ce sens, le MICT, va élaborer des projets de lois traduisant la volonté du gouvernement relative à la décentralisation et au développement local.

Chers participants, si l'Etat met tout en œuvre pour garantir que les élus locaux puissent agir durablement et efficacement en faveur du développement de leur territoire, il convient de souligner que l'appui de nos partenaires internationaux, que je tiens ici à remercier, joue un rôle majeur quant au succès de cette démarche.

Dans ce cadre, la coopération décentralisée entre les collectivités territoriales françaises et haïtiennes joue un rôle important parce qu'elle est un facteur d'ouverture de nos élus et nos populations à d'autres réalités concrètes vécues par des pairs ayant parfois à gérer des problématiques similaires, notamment le logement, la voirie, la gestion des déchets, le développement économique, la mobilisation fiscales.

Mesdames, messieurs, au moment où nous sommes en train de poser les jalons pour l'organisation des Etats généraux sectoriels de la Nation, travailler de façon éclairée et concertée à relever les défis et améliorer la vie et l'image de nos collectivités est plus que jamais un devoir en vue de réconcilier le pays avec lui-même et le rapprocher davantage de ce qui se fait de mieux dans le monde. C'est ce qu'on espère dans le cadre de ces deux journées de travail et de réflexion.

Haïti c'est 27 750 km², c'est un petit pays, si nous comparons à la superficie de la France. Aujourd'hui après plusieurs décennies c'est une bonne chose de voir la coopération décentralisée entre la France et Haïti. Je rêve de voir la France des années 70 en Haïti. Je me souviens de l'éducation professionnelle en Haïti, la France nous a aidés. Entre 1970 et 1980, les meilleurs ingénieurs que nous avons en ponts et chaussées, ces ingénieurs ont été formés en France. Aujourd'hui encore, dans la caravane du changement, ce sont ces ingénieurs, un peu âgés, qui sillonnent les 10 départements du pays. Ce sont ces ingénieurs-là qui réalisent des projets extraordinaires sur le Sud, sur la route du Nord-Ouest, les 101 km de route qui relie Gonaïves à l'Anse-à-Foleur, cette route-là, c'est l'Etat qui prend la construction de cette route en charge. Ce sont ces ingénieurs formés en France qui sont à pied d'œuvre sur ces routes.

Je suis heureux de voir que la France est en train de tourner son regard vers Haïti. Je prends comme exemple les investissements privés que nous avons eus ces dernières années sur Haïti. Près de 80% de ces investissements sont des investissements d'entreprises françaises. Je vous demande d'applaudir cette collaboration, cette confiance, que la France, que le secteur privé français est en train de placer en Haïti. Une seule société a fait des investissements qui dépassent les 300 millions de dollars l'année dernière, une entreprise française.

Nous partageons la même langue, la même culture, d'ailleurs l'une de nos deux langues officielles est le français. Justement pour vous dire combien la France et Haïti sont condamnés à vivre ensemble. La France et Haïti, nous sommes deux pays, je dirais, qui ont des habitudes, qui ont une culture, nous ne pouvons pas nous passer l'un de l'autre.

Président de la République, je commence à comprendre la relation qui existe entre la France et Haïti, comment cette relation elle est importante. Ça fait 10 mois, depuis que je suis à la tête de ce pays, je pense que les 4 ans 2 mois qui me restent, et quelques jours, nous allons travailler au plus haut niveau de l'état pour que cette coopération décentralisée ne soit pas un discours, pour que cette coopération décentralisée franco-haïtienne ne se manifeste pas seulement dans des Assises, mais la coopération décentralisée je veux qu'elle soit réelle, concrète.

La France, c'est le pays qui maîtrise ses eaux de surface, je dirais, qui a une capacité technique. En termes de maîtrise des eaux de surface la France est le 1er pays au monde. Toutes les rivières en France sont maîtrisées. Sur les 284 rivières que nous avons en Haïti, une seule d'entre elles, une seule, a un barrage, un réservoir, le fleuve Artibonite. Les villes, les plaines, les villages d'Haïti, ils sont tous menacés.

Je pense que cette coopération décentralisée franco-haïtienne va permettre à des villes, comme la ville de Port-au-Prince, où nous sommes maintenant, qui a deux rivières, je ne veux pas parler de toutes ces ravines mais je veux parler de ces deux rivières, la rivière Grise et la rivière Momance, je veux parler de la zone métropolitaine. La rivière Momance qui se trouve sur deux communes, la commune de Tabarre et de la Croix des Bouquets, pour ne pas dire qui délimite ces deux

communes. Pourquoi pas dans ces Assises, pourquoi pas une signature d'un protocole d'accord entre les communes qui maîtrisent l'eau en France et ces communes d'Haïti qui ont des problèmes d'inondations à chaque période de pluie. Je rêve d'avoir des accords signés. Je pars pour l'Europe d'ici la semaine prochaine, ce sera une bonne chose pour moi d'avoir ce papier en main, avec la rencontre que je vais avoir avec le Président Macron, j'aurai la possibilité, la chance de dire, maintenant Haïti est prête à travers la coopération décentralisée.

Au niveau du pouvoir central, nous sommes en train de nous mettre en quatre pour équiper les départements, nous avons acheté des équipements, nous avons réparé des équipements qui existent, actuellement nous en avons 350. Pour les équipements neufs, d'ici la fin du mois d'avril, plus de 600 équipements vont être distribués à travers les 10 départements du pays. Le 1er lot d'équipements, d'ici jeudi prochain, 70% des équipements alloués au Nord-Ouest seront dans ce département. Tous les départements du pays vont être équipés, tous les 10 départements, d'ici la fin du mois d'avril. Nous avons les calendriers de livraisons.

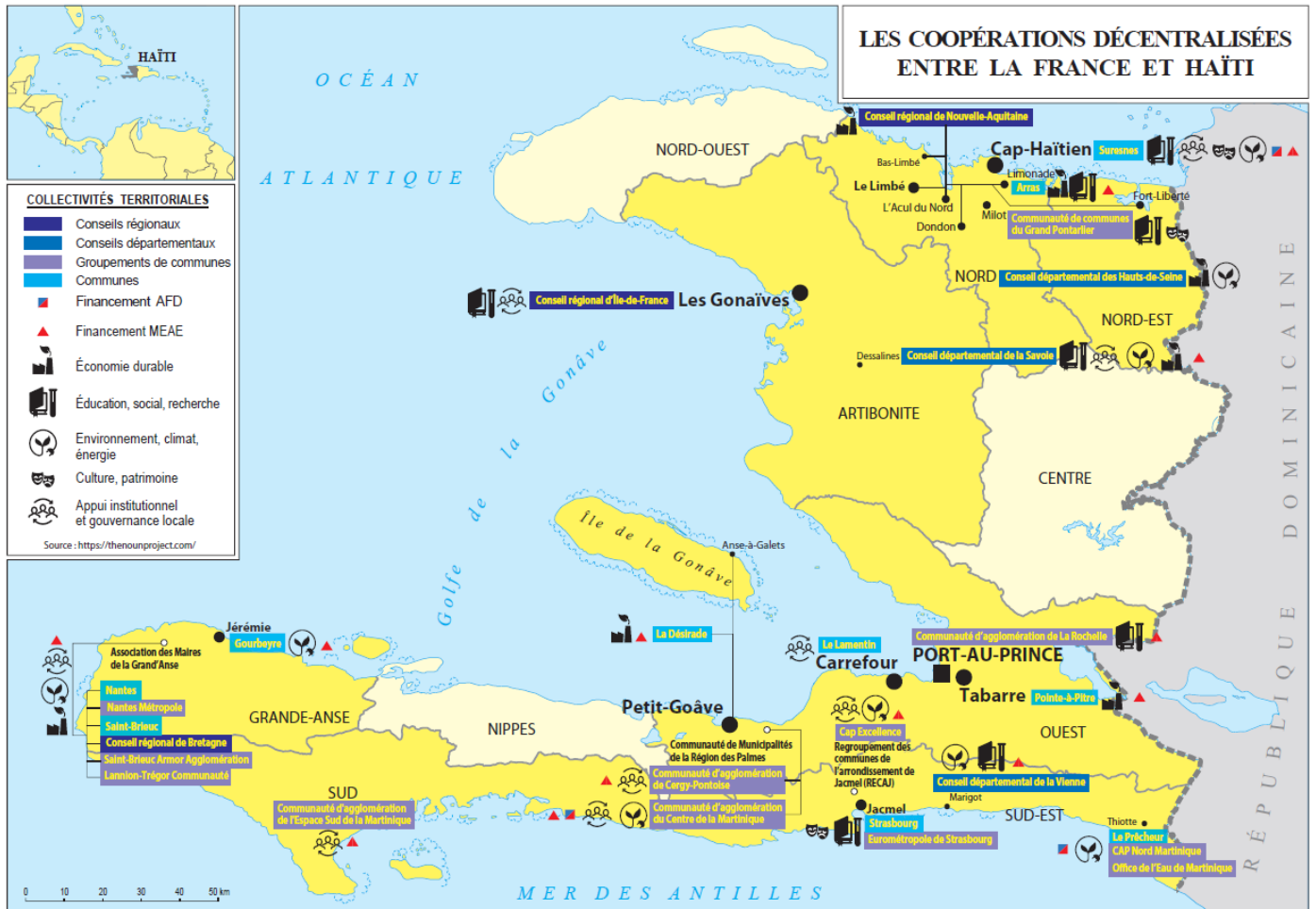
Je dois vous dire qu'au niveau du pouvoir central nous sommes en train de travailler pour les collectivités, mais nous avons un problème de ressources. Les collectivités aujourd'hui dans ces Assises, le problème de la fiscalité doit être posé pour faire des partages d'expérience, pour voir comment les municipalités françaises travaillent pour collecter les taxes et les impôts.

J'appelle tous les participants à ne faire aucune réserve de leur potentiel et de leur esprit d'ouverture, afin de sortir des 2èmes Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne avec des idées claires, des approches bien aiguës, un travail solide et pratique, qui nous permettra d'aborder le plus adroitement possible la problématique de la gouvernance locale et créer l'atmosphère à un développement pour les habitants de nos sections, de nos communes et de nos départements.

Sur ce, je déclare ouvertes les 2èmes Assises de la coopération décentralisée franco-haïtienne.

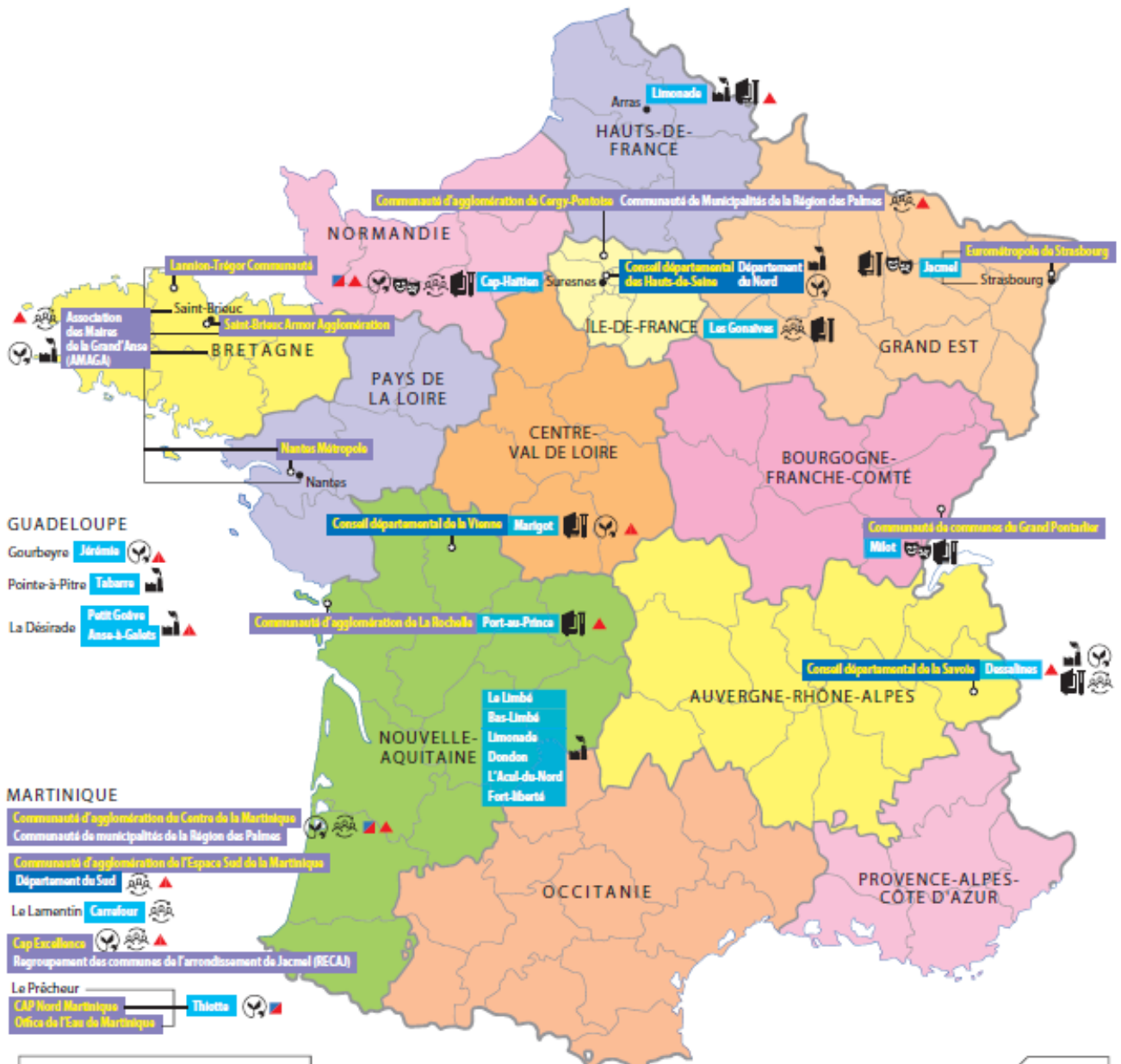
Je vous remercie.

ANNEXE 3



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, direction des archives (pôle géographique) et délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales © 1^{er} juin 2018

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE FRANCE - HAÏTI — 2018

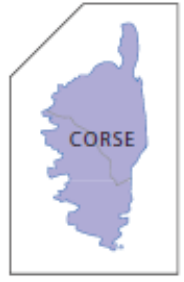


- Financement AFD
- Financement MEAE
- Économie durable
- Éducation, social, recherche
- Environnement, climat, énergie
- Culture, patrimoine
- Appui institutionnel et gouvernance locale

Source : <https://theloupproject.com/>

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Régions
- Départements
- Groupements de communes
- Communes



0 50 100 km

Rapport préparé par : Frantz TOUSSAINT, Directeur HAVEA Consulting (Haïti)
toussaint08@yahoo.com / www.havea-consulting.com

Relu par :

- Cités Unies France
- Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Ambassade de France en Haïti

Mise en page : Ambassade de France

Photos : Casimir VEILLARD

Impression : Service reprographie du MEAE – DIL – La Courneuve